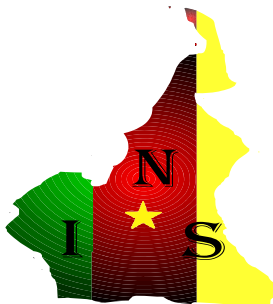


REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

**INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE**



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work- Fatherland

**NATIONAL INSTITUTE
OF STATISTICS**

DEUXIEME ENQUETE CAMEROUNAISE AUPRES DES MENAGES

Pauvreté, habitat et cadre de vie au Cameroun en 2001

Octobre 2002

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
RESUME EXECUTIF	3
INTRODUCTION.....	6
CHAPITRE 1 : LOGEMENT, ACCESSIBILITE AUX INFRASTRUCTURES DE BASE ET EQUIPEMENTS DES MENAGES	7
1.1- Le logement	7
1.2- Accessibilité aux biens et infrastructures de base.....	13
1.3- Equipement des ménages.....	17
CHAPITRE 2: QUALITE DU CADRE DE VIE : PAUVRETE EN TERMES DE CONDITIONS DE VIE	21
2.1- Construction des scores privatifs	21
2.2- Quelles sont les conditions de vie au Cameroun en 2001 ?.....	23
2.3- Pauvreté monétaire et pauvreté des conditions d'existence	31
CONCLUSION	34
ANNEXE	36
ANNEXE 1: Engagements et indicateurs prioritaires pour le suivi/évaluation de la pauvreté concernant l'habitat et le cadre de vie.....	36
ANNEXE 2 : Quelques tableaux d'analyse.....	37
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES.....	42

RESUME EXECUTIF

La satisfaction des besoins de base des ménages est, avant tout, liée à la disponibilité des ressources financières. Les premières analyses de l'ECAM II ont ainsi porté sur l'approche monétaire de la pauvreté. La présente étude se place sur une autre perspective, elle essaie d'évaluer la qualité du logement, les conditions d'habitation, l'accessibilité aux infrastructures de base et l'équipement des ménages dans le but d'une part d'analyser les effets de la pauvreté monétaire sur les conditions de vie et d'autre part d'établir le portrait des ménages et donc des populations qui vivent dans l'inconfort indépendamment de leur niveau de ressources financières. Ceci permet à terme d'analyser les interactions entre la pauvreté monétaire et celle des conditions de vie. Les conditions de vie des ménages sont ainsi analysées à travers les caractéristiques du logement qu'ils occupent, leur accessibilité à certains biens et infrastructures de base et les équipements dont ils disposent.

D'abord en ce qui concerne le logement, le Camerounais en général préfère vivre dans sa propre maison. Au niveau national, cinq ménages sur huit sont propriétaires du logement qu'ils occupent. Au niveau régional cependant, les ménages des deux grandes métropoles (Douala et Yaoundé) et ceux de la province du Sud-Ouest ne sont pas majoritaires à être propriétaires de leur logement. De nombreux ménages propriétaires de leur logement, ne détiennent cependant pas de titre de propriété officielle. Au niveau national, la proportion de ménages propriétaires sans titre de propriété est un peu plus de cinq fois plus élevée que celle des ménages propriétaires avec titre. Les ménages ruraux, en particulier ceux de la région septentrionale du pays sont ceux qui disposent le moins de titres de propriété. Près du quart des ménages au niveau national louent le logement qu'ils occupent. Le phénomène de location est quasi-exclusivement urbain et par rapport au niveau de vie, il est beaucoup plus le fait des ménages non pauvres.

Lorsque l'on s'intéresse au montant du loyer de maison, on note qu'au niveau national, le loyer mensuel moyen payé par les ménages locataires est d'environ 15 500 Fcfa, ce qui représente le quart du revenu moyen de ces ménages et plus des 3/4 du seuil de pauvreté monétaire. Le loyer mensuel payé par les ménages urbains est en moyenne près de trois fois plus élevé que celui payé par les ménages ruraux.

En ce qui concerne les matériaux de construction, les Camerounais utilisent surtout les matériaux locaux disponibles dans leur région de résidence pour bâtir leur habitat. D'une manière générale, 3 ménages sur 4 vivent dans des logements avec des murs en matériaux non définitifs (planches, *carabot*, brique et pisé de terre, nattes). L'utilisation répandue de la tôle métallique fait que, les logements ont en général des toits en matériaux définitifs. En zone urbaine particulièrement, les toits sont presque tous faits en matériaux modernes (tôle métallique, ciment, tuile, etc.). En zone rurale par contre, 38% de ménages ont des logements avec un toit en matériaux non définitifs. Un ménage sur deux a un sol couvert avec un matériau moderne (ciment ou carreaux) dans l'ensemble du pays. Parmi les ménages pauvres cependant, 76% ont un sol non couvert, alors que 60% de ménages non pauvres ont un sol en matériau définitif.

En ce qui concerne le type de lieu d'aisance utilisé par les ménages, c'est à Douala et à Yaoundé que l'on trouve le plus les WC avec chasse eau, environ 22% de ménages de ces deux villes en disposent. Les provinces du Nord et de l'Extrême-Nord sont celles qui ont les proportions les plus élevées de ménages qui n'ont pas du tout de WC. En zone rurale, les lieux d'aisance sont très précaires, 64% de ménages y ont des latrines non aménagées, et plus de 10% n'ont pas de WC.

L'accessibilité à l'eau potable reste difficile, un ménage sur deux consomme une eau provenant d'une rivière, d'un marigot ou d'un puits. Même les ménages aisés n'ont pas facilement accès à l'eau potable puisque parmi eux, 42% n'en dispose pas. La situation est encore plus difficile dans la zone rurale où près de 69% de ménages n'ont pas accès à l'eau potable. En ce qui concerne l'accessibilité physique, le camerounais parcourt en moyenne 2,4 km pour accéder au point d'eau à accès public le plus proche, distance relativement plus longue en milieu rural (près de 3 km). L'électricité quant à elle n'est pas plus disponible que l'eau potable puisque seulement 47% de ménages en disposent. Les ménages pauvres sont les plus défavorisés, plus de 3/4 d'entre eux n'ont pas accès à l'électricité alors que seulement 43% de ménages aisés n'y ont pas accès.

Pour ce qui est de la source d'énergie de cuisson des aliments, les ménages camerounais utilisent majoritairement le feu de bois, plus de trois ménages sur quatre l'utilisent principalement. L'utilisation du gaz est essentiellement le fait de ménages aisés tandis que le pétrole lampant est utilisé par 11% de ménages non pauvres et 2% de ménages pauvres. En ce qui concerne l'évacuation des ordures ménagères, près de 71% de ménages camerounais jettent les ordures qu'ils produisent dans la nature, 17% utilisent les bacs à ordures qu'on trouve principalement dans les grands centres urbains. L'accessibilité à la route bitumée quant à elle reste encore difficile pour les ménages. Elle est plus présente en zone urbaine qu'en zone rurale. Un citoyen parcourt en moyenne 410 m de son domicile pour atteindre une route bitumée alors qu'un rural doit faire en moyenne 24 km.

Sur la liste des biens durables dont l'enquête a demandé la possession par les ménages, le poste radio est le plus répandu. Il est possédé au niveau national par un ménage sur deux. Le poste téléviseur quant à lui n'est possédé que par moins de 19% de ménages. L'avènement de la téléphonie mobile a beaucoup amélioré l'accessibilité au téléphone des ménages camerounais, en particulier ceux des grands centres urbains. A Yaoundé et Douala, respectivement 27 et 28% de ménages possèdent au moins un téléphone mobile. Pour ce qui est du fer à repasser, il est beaucoup plus utilisé par les ménages urbains et surtout ceux des deux grandes métropoles du pays où près de sept ménages sur dix le possèdent. Le réfrigérateur et le congélateur, pour leur part, sont très rares dans l'ensemble du pays et tout particulièrement dans la zone rurale. Seulement 2,2% de ménages du milieu rural possèdent un réfrigérateur et 1,5% un congélateur. Dans le milieu urbain par contre, ces biens sont un peu plus répandus puisque près d'un ménage sur quatre a un réfrigérateur et près d'un ménage sur dix a un congélateur. La possession d'un appareil de ventilation ou de climatisation est lié au climat de la localité. Ainsi, l'utilisation des climatiseurs et des ventilateurs est plus fréquente à Douala (4 et 73% de ménages respectivement).

En ce qui concerne les moyens de déplacement individuel, peu de ménages camerounais en possèdent. En effet, seulement environ 4% de ménages possèdent une automobile à usage personnel, 4% également ont un motorcycle et environ 13% ont une bicyclette. Les ménages possédant une automobile sont surtout les ménages aisés et ils sont plus fréquents dans le milieu urbain. Le moyen individuel de déplacement le plus utilisé en zone rurale est le vélo. Environ 17% de ménages de cette zone le possèdent.

L'étude de la pauvreté des conditions de vie ou encore pauvreté d'existence qui opère une classification des ménages ou des individus selon qu'ils ont accès ou non à un ensemble de biens jugés nécessaires pour une vie décente a permis d'établir que sur le plan national, environ 40 % de ménages ne disposent pas de 12 des 14 commodités retenues. Environ 37% de la population vit dans ces ménages, les conditions de vie des ménages au Cameroun ne peuvent donc pas globalement être qualifiées de bonnes. Au niveau des régions cependant, l'on observe que la pauvreté en termes de conditions de vie épargne relativement les deux grandes métropoles camerounaises. A l'opposé, la province de l'Extrême-Nord avec environ 80 % de ménages vivant dans l'inconfort est la région du pays où l'on vit le plus mal. Elle est suivie des provinces du Nord, de l'Est et de l'Adamaoua.

La pauvreté d'existence affecte surtout les ménages ruraux du pays, environ 4% de ménages urbains sont pauvres en termes de conditions de vie tandis qu'ils sont près de 60% parmi les ménages ruraux à vivre dans l'inconfort tel que défini. Par ailleurs, toujours au niveau national, parmi les ménages pauvres, près de 97% vivent en milieu rural. Ces ménages sont principalement ceux des exploitants et travailleurs agricoles dont un peu plus de 69 % vivent dans de mauvaises conditions. Ce groupe socioéconomique fournit près de 80 % de l'ensemble des pauvres en termes de conditions de vie. Le groupe des cadres et patrons du secteur public est le moins touché avec seulement un taux de 2,2 % de ménages vivant dans l'inconfort. Les ménages dirigés par les femmes sont légèrement plus affectés que ceux dirigés par les hommes, et le taux de pauvreté d'existence décroît régulièrement avec le niveau d'instruction du chef de ménage. Les ménages ayant une grande taille sont moins affectés que ceux ayant une petite taille, en effet, la taille moyenne des ménages est nettement plus élevée chez les ménages non pauvres en termes des conditions de vie que chez les ménages pauvres. Il apparaît également que les mauvaises conditions de vie ne favorisent pas l'accès à l'école des jeunes puisque le taux net de scolarisation des jeunes de 6 à 14 ans est nettement moins élevé pour les enfants issus des ménages pauvres en termes des conditions de vie.

L'examen des interrelations entre pauvreté monétaire et pauvreté d'existence permet d'une part, de voir que l'on aborde le même phénomène par les deux approches et surtout que ces dernières ne peuvent prétendre chacune le saisir totalement. Il y a donc une différence conceptuelle entre l'approche monétaire et l'approche par les conditions de vie du phénomène de pauvreté. Des proportions non négligeables de ménages sont pauvres selon l'une des deux approches seulement et un peu moins de la moitié des ménages ne sont affectés ni par la pauvreté monétaire, ni par la pauvreté des conditions de vie. Si la pauvreté était définie par l'une ou l'autre des deux dimensions considérées, environ 51% de ménages seraient pauvres. Si elle était définie par le cumul des deux aspects, le taux de pauvreté parmi les ménages aurait été d'environ 19%.

Les ménages qui cumulent les deux aspects (monétaire et conditions de vie) de la pauvreté peuvent être vus comme formant un noyau dur de la pauvreté. Ce sont des ménages de taille ni très petite ni très grande dont le chef est agriculteur, inactif, travailleur du secteur informel ou alors chômeur, vivant surtout en milieu rural et ayant fait au mieux des études primaires. Ils habitent surtout la province du Nord-ouest, les provinces du grand nord du pays (Extrême-nord, Adamaoua, Nord) et de l'Est.

INTRODUCTION

La situation difficile des ménages dans la satisfaction de leurs besoins de base (alimentation, éducation, santé, logement, cadre de vie, etc.) est surtout attribuable à l'absence ou à l'insuffisance passée et/ou présente des ressources financières. Il est cependant admis que l'aspect monétaire bien qu'étant le pivot de la définition du niveau de vie est insuffisant pour saisir la complexité du phénomène de pauvreté. En effet, s'il paraît naturel qu'un ménage disposant d'un revenu monétaire élevé peut s'offrir de meilleures conditions de vie (logement moderne, électricité, eau potable, équipements divers, etc.), cela n'est possible que si l'offre des différents biens devant contribuer à cette amélioration des conditions de vie est suffisante pour satisfaire la demande. Il est donc envisageable qu'une relative situation d'aisance financière cohabite avec des mauvaises conditions de vie. De ce point de vue, dans un environnement comme celui du Cameroun où l'offre de certains biens de base est limitée (eau potable, électricité, moyens de communications, etc.) il est d'une nécessité indéniable que le cadre de vie des ménages au sens large (logement, équipements, accessibilité à certaines infrastructures de base) soit étudié avec attention.

L'objectif de la présente étude est donc d'évaluer les conditions de logement, d'habitation, d'accessibilité aux infrastructures de base et d'équipement des ménages dans le but d'une part d'analyser les effets de la pauvreté monétaire sur les conditions de vie et d'autre part d'établir le portrait des ménages et donc des populations qui vivent dans l'inconfort indépendamment de leur niveau de ressources financières. Ceci permettra d'analyser les interactions entre la pauvreté monétaire et celle des conditions de vie.

On devra essayer de répondre aux questions suivantes:

- Quels sont les effets de la pauvreté monétaire sur les conditions de vie ?
- Comment les conditions de vie analysées à travers la satisfaction de certains besoins sociaux essentiels permettent-elles de discriminer les ménages ?
- Cette discrimination se recoupe-t-elle avec l'aspect monétaire de la pauvreté ?

L'étude est structurée en deux chapitres. Le premier chapitre décrit les conditions de vie (habitat, accessibilité aux infrastructures de base et divers équipements) des ménages en 2001 en les distinguant selon leur statut de pauvreté monétaire. Le deuxième chapitre établit d'abord le portrait des ménages, lorsque la pauvreté est définie sous l'angle des conditions de vie, avant d'analyser ensuite les interactions qui existent entre cette dernière forme de pauvreté et la pauvreté monétaire.

CHAPITRE 1. LOGEMENT, ACCESSIBILITE AUX INFRASTRUCTURES DE BASE ET EQUIPEMENTS DES MENAGES

Ce chapitre analyse les conditions de vie des ménages en trois points: le premier point traite du logement, le deuxième de l'accessibilité à certaines infrastructures de base et le troisième des équipements dont disposent les ménages.

1.1 Le logement

1.1.1 Statut d'occupation du logement

Le camerounais en général préfère vivre dans sa propre maison. Au niveau national, cinq ménages sur huit sont propriétaires du logement qu'ils occupent. Cette proportion n'est cependant pas uniforme selon le statut de pauvreté et le milieu de résidence. En effet, la proportion des ménages pauvres vivant dans leur propre logement est de loin supérieure à celle des ménages aisés. De même, la proportion des ménages ruraux propriétaires de leur logement est deux fois supérieure à celle des ménages urbains.

Au niveau régional, les deux grandes métropoles (Douala et Yaoundé) et la province du Sud-Ouest s'opposent aux autres provinces. Dans le premier groupe de régions et contrairement au deuxième, les ménages ne sont pas majoritairement propriétaires de leur logement. Les provinces de l'Extrême-Nord et du Nord sont celles où l'on rencontre le plus de propriétaires, dans ces provinces, plus de 8 ménages sur 10 logent dans leur propre habitation. Par ailleurs, comme au niveau national, quel que soit la région considérée, les ménages pauvres sont plus nombreux à être propriétaires de leur logement que les ménages non pauvres. Ceci présage de ce que la location concernera beaucoup plus les ménages aisés.

Si la plupart des ménages déclarent être propriétaires de leur logement, beaucoup d'entre eux ne disposent cependant pas d'un titre foncier matérialisant la propriété officielle. Au niveau national, la proportion des ménages propriétaires sans titre de propriété est un peu plus de cinq fois plus élevée que celle des ménages propriétaires avec titre. Les ménages ruraux, en particulier ceux de la région de la savane sont ceux qui disposent le moins de titres de propriété. L'on note également que cela est caractéristique des ménages pauvres et des personnes non instruites. La proportion des ménages propriétaires disposant d'un titre foncier croît régulièrement avec le niveau de vie et le niveau d'études du chef de ménage. La situation n'est pas très reluisante dans les deux grandes métropoles et plus généralement dans le milieu urbain puisque la proportion des ménages disposant d'un titre de propriété est sensiblement la même que celle des ménages propriétaires sans titre

Au niveau national, environ 24% de ménages louent le logement qu'ils occupent. Ce taux agrégé ne rend pas compte de la réalité du phénomène de location qui est quasi-exclusivement urbain. Dans ce milieu, plus de 52% des ménages sont locataires contre environ 9% seulement dans le milieu rural. Lorsque l'on sait que le milieu rural intègre les petites villes (moins de 50 000 habitants), la location apparaît encore plus comme un phénomène des grands centres urbains. Elle est donc surtout pratiquée dans les deux grandes métropoles : plus de 5 ménages sur 8 à Yaoundé et un ménage sur 2 à Douala sont locataires des logements qu'ils occupent. Ces deux villes ainsi que d'autres villes de moyenne envergure abritent des nombreuses institutions politiques, administratives, universitaires et économiques. Beaucoup de camerounais quittent leur région d'origine pour s'y implanter pour diverses raisons: affectation professionnelle,

recherche d'un l'emploi, études supérieures, etc. En outre, dans ces localités, le coût de l'accès à la propriété foncière est des plus élevés et l'Etat y a également construit des logements sociaux (Camps SIC) qu'il loue à certaines catégories d'individus.

Lorsque l'on considère le niveau de vie, il apparaît que la location est beaucoup plus le fait des ménages non pauvres. Parmi ceux-ci, plus de 30% sont locataires de leur logement contre environ 9% pour les ménages pauvres. Par ailleurs, le pourcentage de ménages en location croît régulièrement selon le quintile de dépense passant de 5% pour le premier à 44% pour le cinquième quintile.

Parmi les ménages locataires du logement occupé, certains sont engagés dans une procédure d'achat de celui-ci. Il s'agit de la location-vente. Ce phénomène qu'on ne rencontre qu'en milieu urbain chez des personnes aisées est marginal au Cameroun, il ne concerne qu'un ménage sur mille.

A côté des ménages propriétaires et de ceux locataires de leur logement, certains ménages sont logés gratuitement soit par l'employeur soit par un parent. Au niveau national, un ménage sur huit est dans cette situation. Les ménages ruraux sont relativement plus fréquents dans cette situation du fait que la solidarité et les possibilités existent encore dans les campagnes. Par rapport au niveau de vie, les ménages non pauvres sont relativement plus fréquents mais l'écart avec les ménages pauvres n'est pas important. De même, la proportion des ménages logés gratuitement croît très modérément avec le niveau de vie.

Au niveau des régions, les provinces du Sud et du Sud-Ouest se démarquent par des proportions élevées de ménages logés gratuitement. Celles-ci atteignent 25% et sont elles mêmes dues aux proportions élevées des ménages logés par les employeurs. Les exploitations de la Cameroon Development Cooperation (CDC) et les installations de la Société Nationale de Raffinage (SONARA) pour le Sud-Ouest d'une part, les nombreuses exploitations forestières et les chantiers de la Cameroon Oil Transportation Company (COTCO) d'autre part pour le Sud semblent justifier cette observation. Les ménages logés gratuitement sont dominés dans les autres provinces par ceux jouissant de l'hospitalité offerte par un parent ou un ami. Dans ce registre, les provinces du Nord-Ouest, du Centre et de l'Ouest se démarquent avec des proportions de plus de 12%.

La situation ainsi décrite du statut d'occupation du logement, caractérisée par une prédominance des ménages propriétaires dont la plupart ne disposent pas de titre de propriété même dans les grands centres urbains tels que Douala et Yaoundé marque le caractère inapproprié des réponses gouvernementales au problème d'accès à la propriété foncière. Les pouvoirs publics ont en effet mis en place depuis plusieurs années quelques structures qui opèrent surtout en milieu urbain pour faciliter l'accès à la propriété foncière. Il s'agit de la Société Immobilière du Cameroun (SIC), du Crédit Foncier du Cameroun (CFC) et de la Mission d'Aménagement et d'Équipement des Terrains Urbains et Ruraux (MAETUR). La SIC qui pratiquait la location vente n'a pas construit de nouveaux logements depuis plusieurs années et ses activités se résument actuellement à la gestion des logements mis en location simple. La MAETUR et le CFC quant à eux, par des outils combinés, proposent encore des lotissements aménagés et des maisons bâties dont l'acquisition donne droit directement à un titre foncier. Cependant, les revenus bas des travailleurs et le coût élevé de ces offres les rendent inaccessibles aux populations pour lesquelles elles semblent conçues.

A titre d'illustration, dans le cadre du projet "OLEMBE HORIZON 2001" à Yaoundé, le CFC et la MAETUR ont mis sur le marché un certain nombre de logements coûtant d'environ 11 millions à 20 millions de Fcfa. Lorsque l'on sait que le salaire mensuel moyen d'un cadre de la fonction publique est d'environ 150 000 Fcfa, il lui faudrait épargner le tiers de ce revenu, toutes choses étant égales par ailleurs, pendant une vingtaine d'années pour avoir accès à un tel logement. Il est donc fort à parier que les logements ainsi mis en vente vont majoritairement être acquis par des personnes nanties et certainement déjà propriétaires fonciers. A terme, le problème demeurera.

Il est donc urgent que l'Etat camerounais adapte les instruments mis en place au contexte socio-économique du pays. Une politique de construction de vrais logements sociaux et de subvention directe et/ou indirecte à travers une exonération des taxes sur les activités des promoteurs immobiliers contribuerait à résorber le problème.

1.1.2 Le type de logement

Le type de logement dans lequel vivent les ménages a été relevé. Il ressort que 47% des ménages au niveau national logent dans une maison isolée qui est définie comme une maison d'un seul tenant dans une cour. Ce type de logement est surtout fréquent en zone rurale où les espaces existent concomitamment avec une densité relativement faible de la population. Au niveau régional, on les rencontre plus fréquemment dans la partie Sud du pays, notamment au Centre, au Littoral, au Sud, au Nord-Ouest, à l'Ouest et à l'Est. Par rapport au niveau de vie, les pauvres sont relativement plus nombreux que les non pauvres à occuper ce type de logement mais la différence entre les deux groupes n'est pas grande.

Un ménage sur trois vit dans une maison à plusieurs logements définie comme une grande maison divisée en plusieurs chambres, pièces ou logements indépendants. Ce type d'habitat est surtout fréquent en ville où la rareté des logements et la cherté des loyers favorisent cette sorte de regroupement. La ville de Yaoundé avec plus de 70% de ses ménages et la province du Sud-Ouest avec près de 55% de ses ménages sont les régions où l'on loge le plus dans les maisons à plusieurs logements. Ces derniers abritent également relativement plus de ménages non pauvres et leur proportion croît régulièrement avec le quintile de dépense.

Un autre type de logement dans lequel une frange importante de ménages habitent est la concession ou le saré. C'est un ensemble de bâtiments ou de constructions séparés dans l'espace et disposés généralement derrière ou autour d'une construction principale, à usage d'habitation et abritant un ménage ou une famille. Près de 18% de ménages au niveau national logent dans ce type d'habitat qu'on rencontre surtout dans le grand Nord du pays et quelque peu à l'Est et au Nord-Ouest. Ce mode de construction est attaché à la culture des peuples du Grand Nord d'où le nom local de saré qui lui est associé et qui est devenu une terminologie nationale. Les concessions ou saré se rencontrent surtout en milieu rural et sont beaucoup plus habitées par des ménages pauvres.

Les villas et les immeubles à appartements sont le dernier type de logement enregistré au cours de l'enquête, ils ont la particularité d'être bâti exclusivement en matériaux définitifs modernes et sont donc d'un haut standing. Dans l'ensemble du pays, ces types d'habitat sont habités par moins de 2% de ménages. On les rencontre surtout dans le milieu urbain et tout particulièrement dans les deux grandes métropoles où ils abritent environ 6% des ménages de chacune d'elles. L'existence des camps SIC contribue à l'explication du taux relativement élevé à Douala et à

Yaoundé. Sans surprise, ce sont les ménages aisés qui habitent dans les villas et les immeubles à appartements.

La proportion élevée des ménages habitant dans les maisons à plusieurs logements dans le milieu urbain et tout particulièrement à Yaoundé traduit la crise des logements individuels qui existe dans les centres urbains. Les politiques gouvernementales de promotion immobilière mises en œuvre par la SIC et le CFC n'ont donc qu'un effet très limité. Les pouvoirs publics devraient appuyer davantage la SIC et faciliter l'éclosion d'entreprises privées de promotion immobilière.

Cette situation du logement dans les centres urbains doit naturellement avoir des implications importantes sur le niveau des loyers de maison.

1.1.3 Le niveau des loyers

L'analyse a été faite ici sur l'ensemble des ménages en location simple et payant effectivement un loyer. Quelques ménages représentant 0,2% de l'ensemble des ménages en location ont déclaré un loyer mensuel nul, ils sont exclus de l'analyse.

Au niveau national, le loyer mensuel moyen payé par les ménages locataires est d'environ 15 500 Fcfa. Ce montant représente environ le quart du revenu¹ moyen desdits ménages, ce qui traduit l'importante influence que peut avoir ce poste de dépense sur le niveau de vie des ménages.

Le montant de loyer au niveau national cache de grandes disparités liées naturellement au niveau de vie, au milieu de résidence, au sexe du chef de ménage et aux différentes régions. D'abord en ce qui concerne le milieu de résidence, le loyer mensuel payé par les ménages urbains est en moyenne près de trois fois plus élevé que celui payé par les ménages ruraux qui, rappelons le, comprennent ceux des petites villes. C'est donc principalement dans les grands centres urbains que le loyer de maison est élevé. A Douala et à Yaoundé notamment, il est respectivement d'environ 27 500 Fcfa et 20 500 Fcfa en moyenne mensuelle, ce qui représente environ le tiers du revenu moyen des ménages. En ce qui concerne le niveau de vie, en général, les pauvres payent en moyenne un loyer trois fois moins élevé que les non pauvres et le montant du loyer mensuel moyen croît progressivement avec le quintile de revenu. Pour ce qui est du sexe du chef de ménage, les ménages dirigés par les femmes payent un loyer nettement inférieur à celui payé par les ménages dirigés par les hommes, cela indépendamment du milieu de résidence.

L'analyse précédente ne tient pas compte du standing du logement loué. Si l'on se restreint maintenant aux logements disposant d'un minimum d'installations, notamment un robinet d'eau individuel, un compteur d'électricité et un WC avec chasse eau, le montant du loyer moyen mensuel au niveau national est multiplié par 3,5 passant à 54 000 Fcfa. Ce montant représente un peu moins de la moitié du revenu moyen des ménages concernés. Ce type de logements se rencontre tout particulièrement dans les grands centres urbains et est quasi-exclusivement occupé par des ménages aisés. Dans les villes de Douala et de Yaoundé, on paye respectivement en moyenne 71 500 Fcfa et 65 000 Fcfa par mois. Cela est énorme comparativement à l'indemnité de logement payé par la fonction publique dont la moyenne est d'environ 15 000 Fcfa pour les cadres. Par ailleurs, les loyers ainsi payés à Douala et à Yaoundé sur les logements "modernes" sont du même ordre que le revenu moyen de l'ensemble des ménages locataires dans ces deux

¹ Le revenu est ici estimé par l'indicateur de niveau de vie dont la construction est donnée dans : *Document de méthodologies*, ECAM II, INS, 2003.

villes. Manifestement donc, il y a un problème de cherté de logements décentes qui sont financièrement inaccessibles à la plupart des ménages.

Le loyer des maisons représente un poste de dépense important pour les ménages locataires de leurs logements, en faisant fléchir les montants des loyers par une politique de construction des logements sociaux, l'on contribuera grandement à améliorer le cadre de vie et le niveau de vie d'une frange importante de la population camerounaise.

1.1.4 Les matériaux du mur du logement

Les Camerounais utilisent surtout les matériaux locaux disponibles dans la région pour la construction des logements. D'une manière générale, 3 ménages sur 4 vivent dans des logements avec des murs en matériaux non définitifs (planches, carabot, brique et pisé de terre, nattes). Chez les ménages pauvres en particulier, ils sont plus de 90% à vivre dans des logements avec de tels murs. Même si cette proportion est d'environ 57% pour les ménages les plus aisés (cinquième quintile de revenu), on note qu'elle est encore plus grande lorsque le niveau de vie est bas. En zone rurale, un peu plus de 9 ménages sur 10 ont des murs en matériaux non définitifs alors qu'en zone urbaine, le rapport est d'un ménage sur deux

La ville de Douala est la région où l'on utilise le plus les matériaux définitifs pour la construction des maisons d'habitation. Seulement 35% des ménages qui y résident, vivent dans des maisons avec des murs en matériaux non définitifs. A Yaoundé et dans les autres villes, cette proportion est du même ordre et si située à un peu plus de 57%. Par contre, dans la zone rurale, les ménages de la savane (Grand Nord) vivent presque tous dans des maisons à murs non définitifs, principalement des briques de terre. Ceux de la forêt suivent et ceux des Hauts-Plateaux sont les mieux lotis car la proportion qui y est de 88% est relativement moindre.

Les parpaings et le béton sont les matériaux définitifs les plus utilisés surtout par les ménages aisés plus fréquents dans les localités urbaines et tout particulièrement dans les deux grandes villes Douala et Yaoundé.

1.1.5 Les matériaux du toit du logement

Contrairement aux murs, grâce à l'utilisation répandue de la tôle métallique, les logements ont en général des toits en matériaux définitifs. En zone urbaine particulièrement, les toits sont presque tous faits en matériaux modernes. En zone rurale par contre, 38% des ménages ont des logements avec un toit en matériaux non définitifs. Ce dernier type de logements sont plus fréquents dans les localités rurales de la savane où 81% des logements ont des toits en nattes, chaumes ou autre matériau non définitif. La rareté des logements à toits définitifs dans les villages de la partie septentrionale du pays peut s'expliquer par le bas niveau de vie des ménages et le relatif enclavement de cette région où les tôles par exemple sont très cher à cause des coûts élevés de transport.

La proportion des ménages ayant un toit définitif augmente avec le niveau de leurs dépenses. Les tôles et les tuiles sont les matériaux définitifs les plus utilisés tandis que les nattes et la chaume sont les matériaux non modernes les plus répandus.

1.1.6 Les matériaux du sol du logement

Lorsque l'on considère le sol des logements, au niveau national, un ménage sur deux a un sol couvert avec un matériau moderne (ciment ou carreaux). La différence est cependant nette selon le statut de pauvreté monétaire. Parmi les ménages pauvres, 76% ont un sol non couvert, alors que 60% des ménages non pauvres ont un sol en matériau définitif. La différence est également nette entre le milieu urbain où 9 ménages sur 10 ont un sol cimenté ou carrelé et le milieu rural où 7 ménages sur 10 n'ont pas recouvert le sol de leur logement.

Les villes de Douala et de Yaoundé sont au plan régional les localités où l'on trouve le plus de sol en matériaux modernes. Dans les autres villes du pays, il y a jusqu'à 19% de ménages qui ont un sol non revêtu. L'Extrême-Nord est la province la plus défavorisée avec 9 ménages sur 10 n'ayant pas aménagé le sol de leurs logements. La province voisine du Nord suit. Dans le Sud-Ouest par contre, seulement 22% des ménages n'ont pas un sol moderne alors que dans les autres régions (exceptés Douala et Yaoundé), cette proportion est au dessus de 40%.

Les matériaux modernes les plus utilisés pour revêtir le sol des logements sont essentiellement le ciment et les carreaux. Les carreaux sont cependant beaucoup plus réservés aux ménages les plus nantis. En effet, seulement un peu plus de 7% des ménages du cinquième quintile de dépense ont un sol carrelé. Pour les quintiles inférieurs, cette proportion est évidemment encore plus faible. Le ciment reste alors le matériau le plus utilisé ; le fait qu'il soit produit localement le rend certainement accessible à beaucoup de ménages.

1.1.7 Le type de lieu d'aisance

Il a été demandé aux ménages au cours de l'enquête de dire quel type de lieu d'aisance ils utilisent. Les résultats révèlent sans surprise que c'est à Douala et à Yaoundé que l'on trouve le plus les WC avec chasse eau, environ 22% de ménages de ces deux villes en disposent. Dans les autres villes, seulement un ménage sur 10 possède un WC avec chasse eau. Par ailleurs, les provinces du Nord et de l'Extrême Nord sont celles qui ont les proportions les plus élevées de ménages qui n'ont pas du tout de WC.

Lorsque l'on considère le statut de pauvreté, environ deux ménages pauvres sur trois n'ont comme lieu d'aisance que des latrines non aménagées. Chez les non pauvres par contre, 10% de ménages ont des WC avec chasse eau, 42% ont des latrines aménagées et 43% ont des latrines non aménagées.

C'est en zone rurale que l'on rencontre les lieux d'aisance les plus précaires. Dans ce milieu, 64% de ménages ont des latrines non aménagées, et plus de 10% n'ont pas de WC. Ceci témoigne de la moindre importance que les populations rurales accordent aux règles d'hygiène qui permettent pourtant d'éviter certaines maladies.

Comme les carreaux en ce qui concerne les matériaux du sol des logements, le WC avec chasse eau est beaucoup plus réservé aux ménages nantis. Les latrines non aménagées quant à elles sont plus fréquentes dans les ménages de niveau de dépenses faible et les proportions des ménages qui les utilisent diminuent au fur et à mesure que ce niveau des dépenses augmente. C'est aussi dans les ménages de faible niveau de dépenses que l'on trouve le plus de ménages sans WC.

1.2 Accessibilité aux biens et infrastructures de base

1.2.1 Accessibilité à l'eau de boisson

L'eau potable provenant essentiellement de la Société Nationale des Eaux du Cameroun (robinet individuel, robinet commun, revendeur d'eau de robinet, borne fontaine publique) ou d'un forage fait défaut à de nombreux ménages au Cameroun. Dans l'ensemble, un ménage sur deux consomme une eau dont la salubrité n'est pas garantie. Celle-ci provient généralement de la rivière, du marigot ou du puits. Il est important de noter que même les ménages aisés ne sont pas épargnés, parmi eux, 42% n'ont pas accès à l'eau potable. Cependant, plus on est aisé, meilleure est la. En effet, presque trois ménages sur quatre du cinquième quintile utilisent de l'eau potable contre un ménage sur deux en moyenne pour le troisième et le quatrième quintile.

La situation est particulièrement préoccupante dans la zone rurale où près de 69% des ménages n'ont pas accès au précieux liquide. L'on imagine à juste titre la propension des maladies liées à la qualité de l'eau dans cette partie du pays. En zone urbaine, la situation est relativement meilleure mais non moins préoccupante puisque malgré la possibilité pour les ménages de ce milieu de se connecter au réseau de distribution de la SNEC, près de 14% d'entre eux n'ont pas d'eau potable. Par ailleurs, la disparition des bornes fontaines publiques pendant les années de crise économique a développé dans ce milieu un nouveau mode d'accès à l'eau de boisson dont les ménages sont aujourd'hui majoritaires à y avoir recours, il s'agit des points de revente d'eau. Les ménages qui recourent ainsi aux revendeurs indépendants pour s'approvisionner en eau ont les moyens de payer la facture de leur consommation mais ne peuvent pas payer les frais de branchement et d'installation qui sont très élevés.

Yaoundé est la région où l'eau potable est le plus disponible car seulement 6% des ménages qui y résident n'y ont pas accès. Peu de ménages de cette ville disposent cependant d'un robinet individuel puisque un ménage sur deux s'approvisionne chez le revendeur indépendant et un ménage sur six partage le robinet avec les voisins. A Douala, plus de 16% des ménages souffrent du manque d'eau potable, un pourcentage encore plus élevé dans les autres villes du pays. La borne fontaine publique subsiste dans la zone anglophone du pays. Les provinces du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ont plus de 30% de ménages s'approvisionnant à cette source. Dans la partie septentrionale par contre, l'intensification de la construction des forages ces dernières années a permis à 21%, 30% et 14% des ménages de l'Adamaoua, de l'Extrême nord et du Nord à disposer d'une eau acceptable. Les populations des provinces de l'Est et du Centre (hors mis Yaoundé) sont celles qui manquent le plus d'eau potable ; elles ont respectivement 87% et 77% de leurs ménages qui consomment une eau de qualité douteuse.

En ce qui concerne l'accessibilité physique, au niveau national, un camerounais doit parcourir en moyenne 2,4 km pour accéder au point d'eau à accès public le plus proche. Cette distance est plus longue en milieu rural, soit près de 3 km. Ici également, la distance au point d'eau à accès public le plus proche ne varie pas en faveur des ménages aisés. La construction des forages dans la zone savane a raccourci la distance moyenne dans cette région qui n'est que de 1,8 km. L'on doit parcourir une distance plus longue dans les Hauts-plateaux (3,1 km) et la forêt (6,4 km).

1.2.2 Accessibilité à l'électricité

L'électrification du pays est aussi insuffisante que sa couverture en eau potable. Au niveau national, seulement 47% des ménages disposent de l'électricité. Environ 26% disposent d'un compteur de la Société Nationale d'Electricité (SONEL) et 20% sont branchés chez le voisin. Comme pour l'eau, l'accès à un branchement individuel se fait à un coût prohibitif. Les ménages pauvres sont les plus défavorisés, plus de 3/4 d'entre eux n'ont pas accès à un mode d'éclairage électrique alors que seulement 43% de ménages aisés n'y ont pas accès.

En milieu rural, près de trois ménages sur quatre ne sont pas éclairés à l'électricité, cette situation n'a presque pas évolué par rapport à 1998 où selon la deuxième Enquête Démographique et de Santé (EDS II) ce pourcentage était de 78%. La création récente par les pouvoirs publics d'une agence d'électrification rurale n'a pas encore porté ses fruits. En milieu urbain par contre, la situation a quelque peu changé car on est passé de 79% de ménages électrifiés en 1998 à 88% en 2001.

A Douala et à Yaoundé, presque toute la population est électrifiée, moins de 5% des ménages de chacune de ces deux villes s'éclairent au pétrole ou autre bougie. Dans les autres villes du pays, seulement un peu moins de 3 ménages sur 4 sont électrifiés. Les trois provinces du Grand Nord sont les régions les moins électrifiées du pays ; respectivement 93%, 85% et 78% des ménages ne disposent pas d'électricité dans l'Extrême Nord, le Nord et l'Adamaoua. L'Est et le Nord-Ouest ne s'en sortent pas trop bien, plus de deux ménages sur trois n'y ont pas d'électricité.

La province du Sud est celle où l'on utilise le plus le groupe électrogène pour s'éclairer. Ce mode d'éclairage est surtout utilisé par des ménages nantis. La proportion des ménages électrifiés augmente significativement avec le niveau de revenus des ménages. La proportion des ménages qui utilisent le pétrole quant à elle diminue avec le niveau des quintiles.

En zone rurale de la savane, il n'y a presque pas de ménage électrifié. Presque quatre ménages sur cinq utilisent le pétrole pour s'éclairer alors que 18% doivent se contenter du feu de bois. La situation est relativement meilleure en zone rurale des Haut-plateaux puisque plus du quart des ménages y sont électrifiés, le reste se contentant du pétrole. La zone rurale de la forêt (provinces du Centre, du Sud et de l'Est) est quant à elle la partie rurale la plus électrifiée avec 37% des ménages électrifiés.

1.2.3 Energie de cuisson des aliments

Le feu de bois est la source d'énergie la plus utilisée pour la cuisson des aliments par les ménages camerounais. Dans l'ensemble, un peu plus de trois ménages sur quatre utilisent cette source d'énergie. Presque tous les ménages pauvres utilisent un bois qui est le plus souvent ramassé et rarement acheté. La majorité des ménages aisés utilisent également le feu de bois pour cuisiner mais dans une proportion moindre ; bon nombre d'entre eux ramassent ce bois comme les pauvres. Au niveau régional, la situation est préoccupante dans le Grand Nord. En effet, plus de 8 ménages sur 10 dans cette partie du pays utilisent le feu de bois et l'on sait par ailleurs que cette zone est sahélienne et exposée à la désertification. La réussite des politiques de lutte contre la désertification et plus singulièrement contre la déforestation passe par la mise à la disposition des populations de cette zone des sources d'énergie moins destructrices de l'environnement, notamment le pétrole et le gaz et pourquoi pas, trouver le moyen d'exploiter l'énergie solaire qui y est abondante.

L'utilisation du gaz comme on pouvait le prévoir est essentiellement le fait des ménages aisés, 19% d'entre eux préparent leur repas avec cette source d'énergie moderne alors que cette proportion n'est que de 1% chez les pauvres. Le pétrole est aussi une source d'énergie utilisée par les ménages nantis, 11% d'entre eux l'utilisent contre 2% seulement chez les pauvres. Par ailleurs, le pétrole et le gaz sont généralement utilisés dans les villes où ils sont plus disponibles et à la portée des populations. L'utilisation d'autres sources d'énergie telle l'électricité est marginale.

1.2.4 Accessibilité aux bacs à ordures

La tradition en ce qui concerne l'évacuation des ordures ménagères est de les jeter un peu loin de la maison dans la nature. Près de 71% de ménages "respectent" cette tradition et cela ne pose aucun problème particulier sauf dans les grandes villes où la densité de la population est élevée de même que la production de ces déchets qui sont en outre beaucoup plus composés d'objets non biodégradables (plastiques de tout genre, verre, etc.). Le recours aux bacs à ordures et au ramassage par camion est donc nécessaire dans les villes pour disposer d'un environnement sain.

Au niveau national, 17% de ménages jettent les ordures ménagères dans un bac à ordures et c'est naturellement dans la ville de Yaoundé, siège des institutions politiques qu'on rencontre la plupart de ces ménages. Dans cette ville, les bacs se situent à une distance moyenne de 220 m des ménages. Cette distance dépasse le demi kilomètre à Douala, ce qui dénote un déficit d'accès à cette infrastructure dans cette ville qui est la plus peuplée du pays. Point n'est besoin de souligner qu'un accès facile au bac à ordures contribue à la préservation de l'environnement et donc de la santé des populations. La difficulté d'accès aux bacs à ordures à Douala se traduit par le relatif faible pourcentage des ménages qui les utilisent (un ménage sur deux). Dans les autres villes, seulement un cinquième des y ont accès.

Les ménages pauvres ont un accès plus difficile aux bacs à ordures, seulement 5% d'entre eux jettent leurs ordures dans les bacs ou les font ramasser par les camions contre 22% de ménages nantis. Cela est la conséquence du fait que les pauvres sont plus fréquents en milieu rural où ce service offert gratuitement par les municipalités est absent.

Certains ménages recyclent leurs ordures. On les rencontre essentiellement dans les provinces de l'Ouest et de l'Adamaoua. Ce mode d'évacuation des ordures ménagères n'est presque pas répandu dans les autres régions.

1.2.5 Accessibilité à la route bitumée

L'accessibilité des populations à une route de bonne qualité est primordiale pour le développement du pays et le vieil adage populaire selon lequel "la route passe et le développement suit" est là pour le rappeler. La route désenclave les zones reculées, facilite les échanges commerciaux entre les régions du pays et particulièrement entre la ville et la campagne et diminue considérablement les coûts de transaction.

Malgré les efforts faits par le gouvernement ces dernières années dans ce domaine, la route bitumée reste encore difficile d'accès pour les ménages. Elle est naturellement plus présente en zone urbaine qu'en zone rurale. Un citoyen parcourt en moyenne 410 m de son domicile pour atteindre une route bitumée alors qu'un rural doit faire en moyenne 24 km. Il n'y a pas de distinction selon le statut de pauvreté dans le milieu rural alors que dans le milieu urbain, les ménages les plus aisés (cinquième quintile) ne font en moyenne que 260 m alors que les plus

pauvres (premier quintile) font plus d'un kilomètre et demi en moyenne pour accéder à la route bitumée.

En raison de la remise en état des routes de la ville de Yaoundé avant le sommet France-Afrique de 2001, les ménages de cette ville sont les plus favorisés puisque seulement 120 m les séparent de la route bitumée la plus proche contre 200 m à Douala et plus de 6 km dans les autres villes. La zone rurale la plus favorisée est celle des Hauts-Plateaux suivie de celle de la savane et de la forêt. La zone urbaine la plus défavorisée est celle de la province de l'Est où les ménages sont en moyenne à 3,5 km de la route bitumée, vient ensuite l'Adamaoua avec 2,25 km et le Centre (Yaoundé non compris) avec plus de 16 km et demi.

La situation difficile des Exploitants agricoles relevée par le profil trouve ici une autre explication étant donné qu'ils représentent le groupe socio-économique le plus éloigné de la route bitumée. Ils rencontrent donc d'énormes difficultés pour acheminer leur production dans les centres urbains.

1.2.6 Accessibilité au marché des produits alimentaires

Un problème que rencontrent les populations de la zone rurale est celui de pouvoir se procurer les produits alimentaires dont ils ne sont pas producteurs et les produits manufacturés. L'accessibilité à un marché est de ce fait importante.

En moyenne, les ménages ruraux doivent parcourir 6,2 km pour accéder au marché le plus proche. Cette distance est presque sept fois plus élevée qu'en milieu urbain. Cela veut dire que même dans le cas où ils en auraient les moyens, les populations rurales n'ont toujours pas accès à certains biens de première nécessité.

La situation n'est cependant pas uniforme dans toutes les localités rurales. Les populations de la partie rurale en forêt sont les plus défavorisées, elles doivent parcourir en moyenne plus de 16 km et demi pour accéder à un marché des produits alimentaires.

Au niveau des régions, le Sud-Ouest est la province du pays où les populations sont les plus proches des marchés des produits alimentaires que ce soit en ville (350 m) ou dans les villages (1630 m). La province voisine du Nord-Ouest vient ensuite avec en moyenne 560 m et 2340 m respectivement pour les zones urbaine et rurale. Dans le Sud, les populations urbaines parcourent en moyenne la même distance que celles du Nord-Ouest. Dans les autres régions du pays, les ménages urbains parcourent une distance comprise entre 900 m et 1400 m pour accéder au marché le plus proche. Par contre, les ménages ruraux doivent parcourir plus de 10 km dans les provinces du Centre et du Sud, 7,6 km à l'Ouest et 3 à 5 km dans les autres régions.

1.3 Equipement des ménages

L'examen des équipements que possèdent les ménages est intéressant à double titre : d'une part, ils facilitent la classification des ménages selon le statut de pauvreté monétaire, d'autre part, ils peuvent aider à diagnostiquer des situations de pauvreté. L'enquête a permis de répertorier à partir d'une liste préétablie, l'ensemble des équipements de cette liste dont dispose chaque ménage.

1.3.1 Le poste radio.

Le poste radio est le bien durable (de la liste proposée) le plus possédé par les ménages camerounais. Dans l'ensemble, un peu plus d'un ménage sur deux s'informe à partir de ce moyen. C'est le bien le plus répandu dans les ménages aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. La possession des postes radio n'a cependant pas significativement évolué par rapport à 1998.

Suivant le niveau des dépenses des ménages, en zone rurale, les ménages de faible niveau de dépenses ont encore beaucoup de difficultés pour accéder au poste radio. En effet, seulement 33% et 38% des ménages du premier et du deuxième quintiles respectivement le possèdent contre 57% dans le cinquième quintile. En zone urbaine, un peu plus d'un ménage de faible niveau des dépenses sur deux possède ce moyen d'information contre plus de trois ménages de niveau de dépense élevé sur quatre.

Les ménages ruraux de la savane sont ceux dans lesquels on trouve le moins le poste radio. Seulement 33% d'entre eux en disposent. On rappelle à juste titre que la région de la savane couvre essentiellement les provinces de l'Extrême Nord, du nord et de l'Adamaoua.

1.3.2 Le poste téléviseur

Si le poste radio est très répandu aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, ce n'est pas le cas du poste téléviseur. Etant donné que ce bien est plus coûteux et que sa possession est tributaire de la disponibilité de l'électricité, il va de soi qu'il sera plus fréquent en milieu urbain.

Au niveau national, moins de 19% des ménages disposent d'un poste téléviseur, ce pourcentage comme on le prédisait est très élevé en milieu urbain (41%) et très faible en milieu rural (7%). La situation n'a pas évolué en zone rurale par rapport à 1998, ce qui n'est pas le cas de la zone urbaine.

Les ménages du Grand Nord sont peu nombreux à disposer d'un téléviseur et plus on avance vers le nord, plus les taux sont faibles. Cela ne s'explique pas que par le manque de ressource financière. En effet dans cette partie du pays, en plus des problèmes d'accès à l'électricité, l'on capte difficilement le signal de la télévision nationale.

Par rapport au niveau de vie, plus il est faible, moins le ménage a des chances de posséder un téléviseur et ceci indépendamment du milieu de résidence.

Au niveau des régions, Yaoundé et Douala sont les localités où on rencontre le plus de téléviseurs, environ 53% et 45% des ménages de ces deux villes en disposent respectivement

1.3.3 Le téléphone fixe et le téléphone mobile

L'accessibilité au téléphone a beaucoup évolué au Cameroun avec l'avènement de la téléphonie mobile en 1998. En 2000, seulement 9,5% des ménages à Yaoundé et 6,3% à Douala possédaient un poste de téléphone mobile (EDM 2000), en 2001, ces taux sont respectivement passés à 27% et 28%. Cette explosion s'explique par les multiples campagnes de promotion faites par les deux grands opérateurs de la téléphonie mobile pendant toute l'année 2001. La multiplication des antennes de ces opérateurs sur l'étendue du territoire a favorisé l'utilisation du téléphone cellulaire dans les autres villes du pays.

L'utilisation de la téléphonie fixe a plutôt reculé car les ménages qui se heurtaient aux difficultés administratives d'obtention de lignes téléphoniques se sont rués vers la téléphonie mobile. C'est ainsi que pendant que les proportions d'accès au téléphone cellulaire sont passées du simple en 2000 au triple en 2001, celles de l'accès au téléphone fixe sont passées dans la même période de 9% à environ 6% à Yaoundé et à Douala.

L'utilisation de la téléphonie mobile par les ménages du Cameroun s'accroît donc au détriment de l'utilisation de la téléphonie fixe. Même en zone rurale, 1,0% des ménages possèdent au moins un téléphone mobile alors que seulement 0,2% ont une ligne de téléphone fixe ; ce qui n'a presque pas évolué par rapport à 1998 où on n'avait que 0,1% de ménages qui disposaient d'une ligne de téléphone fixe.

En dehors de Yaoundé, Douala et de la région du Centre où on a 1,2% des ménages qui possèdent une ligne de téléphone fixe, c'est moins d'un ménage sur 100 dans les autres régions d'enquête qui disposent d'une ligne de téléphone fixe. La région de l'Est est la seule où le taux de possession d'une ligne fixe dépasse celui d'un cellulaire car ce n'est en fin novembre 2001 qu'un des opérateurs de la téléphonie mobile y a installé une antenne.

Malgré la vulgarisation de la téléphonie mobile, on note que les ménages pauvres y accèdent très peu. En milieu urbain, les ménages les plus nantis (cinquième quintile) se démarquent des autres car près d'un de ces ménages sur trois possédait au moins un poste de téléphone cellulaire en 2001 contre un ménage sur dix pour ceux du quatrième quintile. En milieu rural, même si le taux de possession des téléphones cellulaires par les ménages augmente avec le niveau de vie, il faut néanmoins remarquer que seulement 3,3% des ménages du cinquième quintile disposent d'un cellulaire.

1.3.4 Le fer à repasser

Le fer à repasser est un bien qui est beaucoup plus utilisé par les ménages urbains et surtout ceux des deux grandes métropoles du pays où près de sept ménages sur dix le possèdent. Ce rapport est relativement faible pour les autres villes, il est de près d'un ménage sur deux. Dans l'ensemble, trois ménages urbains sur cinq en disposent contre près d'un ménage rural sur quatre.

Comme pour les biens déjà évoqués, quel que soit le milieu de résidence, l'accès au fer à repasser croît avec le niveau de vie.

Le taux de possession du fer à repasser dans la région du Sud est remarquable. Il est de 53%, un taux nettement supérieur à ceux des régions du Centre et du Littoral. Cela semble tenir du fait

que tous les types de fer à repasser ont été enregistrés (fer à repasser électrique et fer à repasser à charbon). Le grand Nord et l'Est sont les régions où les ménages possèdent le moins ce bien.

1.3.5 Les autres biens électroménagers (réfrigérateur, congélateur, ventilateur et climatiseur)

Les appareils électroménagers améliorent la qualité de la vie. Le réfrigérateur et le congélateur qui aident à la conservation des aliments sont très rares dans l'ensemble du pays et tout particulièrement dans la zone rurale. Seulement 2,2% des ménages du milieu rural possèdent un réfrigérateur et 1,5% un congélateur. Dans le milieu urbain par contre, ces biens sont un peu plus répandus puisque près d'un ménage sur quatre a un réfrigérateur et près d'un ménage sur dix a un congélateur.

A Douala et à Yaoundé, près d'un ménage sur trois a un réfrigérateur et un peu plus d'un ménage sur dix a un congélateur. Dans les autres villes, c'est près d'un ménage sur sept qui a un réfrigérateur et un ménage sur vingt un congélateur. La possession de ces deux biens, comme on s'y attendait, croit avec le niveau de vie

En ce qui concerne la possession d'un appareil de ventilation ou de climatisation, le climat relativement chaud de la ville de Douala explique l'utilisation plus fréquente des climatiseurs (4%) et surtout des ventilateurs (73%) par les ménages de cette région d'enquête. A Yaoundé où le climat est un peu plus clément, seulement 1% des ménages disposent d'un climatiseur. Ce taux est de 1,3% dans les autres villes. De même, on utilise trois fois moins de ventilateurs à Yaoundé et dans les autres villes qu'à Douala.

Etant donné que l'utilisation de la ventilation et/ou de la climatisation dépend des conditions climatiques, les ménages de certaines régions n'en font pas une préoccupation. Ceux d'autres régions ne peuvent pas faire ce choix. C'est le cas de la partie septentrionale du pays. A titre d'illustration, il y a plus de ménages disposant d'un climatiseur dans la province du Nord que dans la ville de Yaoundé. Ce bien n'est donc pas discriminatoire en ce qui concerne les régions.

Le climatiseur est un équipement réservé aux plus nantis, le taux de sa possession est presque nul dans les deux premiers quintiles. La plupart des ménages se contentent des ventilateurs. En milieu urbain, près de deux ménages sur cinq en possèdent.

1.3.6 Les moyens de déplacement

Peu de ménages camerounais disposent d'un moyen de locomotion individuel. Seulement environ 4% de ménages possèdent une automobile à usage personnel, 4% également ont un motocycle et environ 13% ont une bicyclette.

Les ménages possédant une automobile sont plus fréquents dans le milieu urbain et peu nombreux dans le milieu rural. On peut remarquer que la ville de Yaoundé est la région où on a le plus de ménages disposant de ce moyen de déplacement, un ménage sur dix dans cette ville le possède. Elle est naturellement suivie de la ville de Douala. Il faut cependant noter que les taux de possession des automobiles semblent avoir baissé à Douala et à Yaoundé par rapport à 1998 où ils étaient d'une moyenne de 13% pour les deux villes. Cela pourrait être imputable au fait qu'un nombre non négligeable de ménages utilisent des véhicules de service qui n'ont pas été pris en compte dans l'enquête de même que les véhicules à usage commercial.

Ce sont surtout les ménages non pauvres qui possèdent des automobiles compte tenu du coût d'un tel équipement. En zone urbaine près d'un ménage sur sept du cinquième quintile en dispose contre moins d'un ménage sur vingt-cinq du quatrième quintile.

Le moyen individuel de déplacement le plus utilisé en zone rurale est le vélo. Environ 17% des ménages de cette zone le possèdent. Ce pourcentage est cependant plus élevé dans les villages du Grand Nord où plus d'un ménage sur trois est équipé de ce bien.

Le vélo se présente comme un bien inférieur car à mesure que le niveau de dépense des ménages augmente, son taux de possession baisse. Par ailleurs ce taux est plus élevé en zone rurale et tout particulièrement dans les régions les plus pauvres.

Le taux de possession de la moto semble avoir également baissé. Il était de 6,6% en 1998 contre 4,0% en 2001. La ville de Yaoundé en raison de son relief assez accidenté est l'une des villes du pays où on utilise très peu la moto. A Douala, par contre, près de 5% de ménages disposent d'une moto, ce pourcentage est encore plus élevé dans les autres villes du pays.

Comme l'automobile, l'acquisition d'une moto nécessite que le ménage dispose d'un certain niveau de ressources relativement élevé. C'est la raison pour laquelle le taux de possession de ce bien augmente avec le niveau de vie des ménages quel que soit le milieu de résidence.

Jusqu'ici, l'analyse essentiellement descriptive des conditions de vie a montré que les ménages défavorisés du point de vue du cadre de vie résident surtout en milieu rural et sont plus nombreux parmi les pauvres du point de vue monétaire. Est-ce à dire que la pauvreté des conditions de vie est une résultante de la pauvreté monétaire ? La section suivante permet d'élucider les contours de cette question.

CHAPITRE 2. PAUVRETE EN TERMES DE CONDITIONS DE VIE

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel dont les aspects les plus étudiés sont relatifs à la pauvreté monétaire, la pauvreté subjective, la pauvreté des conditions de vie et la malnutrition.

La pauvreté monétaire classe les individus en fonction des ressources dont ils disposent pour vivre. La pauvreté subjective les répartit selon l'appréciation qu'ils ont eux mêmes de leur situation par rapport à ce qui leur semble être un degré minimum d'aisance. La pauvreté des conditions de vie ou encore pauvreté d'existence opère une classification selon que les individus ont accès ou non à un ensemble de biens jugés nécessaires pour permettre une vie décente. La malnutrition à travers le retard de croissance, l'émaciation et l'insuffisance pondérale des enfants permet d'identifier les ménages qui ont des difficultés pour assurer une alimentation adéquate et équilibrée à leur progéniture.

Ce chapitre est consacré à l'étude de la pauvreté des conditions de vie. Après des discussions sur la sélection des variables, la construction des scores privatifs et la définition d'un seuil de pauvreté, il est élaboré un profil de pauvreté en termes de conditions de vie. La relation entre la pauvreté en termes de conditions de vie et la pauvreté monétaire est ensuite analysée.

2.1 Construction des scores privatifs

2.1.1 Sélection des items

Les items retenus sont ceux des variables sélectionnées parmi celles qui sont les plus caractéristiques des conditions et du cadre de vie des ménages. Ces items présentent nécessairement une dépendance vis-à-vis du revenu. En effet, dans l'analyse, le manque d'un item doit être considéré comme une manifestation de la pauvreté.

Quatorze items parmi les plus révélateurs du niveau de vie ont donc été retenus pour la construction du score de pauvreté d'existence. Ils concernent l'accès à l'eau potable, l'accès à l'électricité, la qualité des matériaux du mur, du sol, et du toit du logement, le type de WC utilisé par le ménage et la possession de certains biens d'équipement. La liste complète de ces items est la suivante :

- A accès à l'eau potable (robinet individuel ou commun, revendeur d'eau de robinet, borne fontaine publique et forage);
- Possède l'électricité (abonné ou non à la SONEL et groupe électrogène);
- Habite un logement avec des murs en matériau définitif (briques cuites, parpaings, pierre de taille)
- Habite un logement avec le sol en matériau définitif (carreaux, ciment)
- Habite un logement avec le toit en matériau définitif (ciment, tôle, tuile)
- Possède un poste radio
- Dispose d'un WC avec chasse eau
- Possède un téléviseur
- Possède un réchaud (à gaz ou à pétrole)
- Possède un fer à repasser
- Possède un appareil électroménager de conservation d'aliment (réfrigérateur ou congélateur)
- Possède un appareil de ventilation ou de climatisation (climatiseur ou ventilateur)
- Possède une chaîne musicale
- Possède un téléphone (fixe ou mobile)

Quelques items, concernant l'accessibilité à certaines infrastructures de base, qui rendent également compte de la qualité du cadre de vie, n'ont pas été retenues du fait de la subjectivité de la fixation du "minimum" acceptable. Par exemple, en ce qui concerne l'accessibilité physique au centre de santé, il serait difficile de fixer une distance et un temps d'accès minimum pouvant permettre de discriminer les ménages.

2.1.2 Définition des scores privés

Pour obtenir les scores privés, l'on commence par définir des "items de privation" à partir des items élémentaires retenus. Ainsi, chaque item élémentaire donne naissance à un "item de privation" qui vaut 1 si le manque est observé et 0 sinon. Le score privé ou score de pauvreté en termes de conditions de vie est obtenu par sommation simple des "items de privation". Cela suppose que l'on donne le même poids aux différents manques subits par les ménages. Il est cependant possible d'affecter aux items de privation des pondérations issues des données [Sahn et Stifel (2001)] mais nous n'adoptons pas ici cette démarche étant donné que la pauvreté des conditions de vie concerne des scores suffisamment élevés pour éliminer le risque de mauvais classement. Un score privé élevé traduit une précarité des conditions de vie et inversement. Un score privé de 14 traduira une situation de pauvreté extrême des conditions de vie.

Avant d'arriver à la sommation des "items de privations", il a fallu s'assurer que cette agrégation a un sens. Nous avons ainsi examiné la corrélation de chaque item avec la somme de tous les autres. Une corrélation faible a permis d'identifier ceux des éléments qui ne procédaient pas de la logique d'ensemble que doit dégager l'indicateur global. Ces items ne pouvant être considérés comme des effets visibles de la variable latente "pauvreté", nous les avons exclus. Il s'agit de ceux concernant la possession des terres exploitées, d'un moyen de locomotion (bicyclette, motocyclette ou voiture) ou d'une maison d'habitation. Les corrélations des éléments retenus sont globalement satisfaisantes puisqu'elles sont en moyenne de 0,56 et vont de 0,41 (Item "Possède une chaîne musicale") à 0,69 (Item "Possède l'électricité"). Nous avons par la suite calculé les coefficients Alpha de CRONBACH pour l'ensemble des indicateurs retenus ainsi que pour les divers indicateurs obtenus en supprimant tour à tour un des items élémentaires. Ces coefficients sont tous supérieurs à 0,8, l'agrégation peut donc se faire.

2.1.3 Seuil de pauvreté de qualité de vie

L'étude de la pauvreté des conditions de vie ne peut conduire à un décompte des pauvres mais seulement à un examen des caractéristiques de ceux qui vivent dans l'inconfort. Toutefois, étant donné que l'un des objectifs de cette analyse est d'arriver à mettre en rapport la pauvreté monétaire et d'autres formes de pauvreté, en l'occurrence la pauvreté d'existence, nous définissons un indicateur de pauvreté à partir du score de privation. Nous fixons de façon arbitraire un seuil de pauvreté des conditions de vie de manière à isoler un nombre de ménages pauvres du même ordre que la pauvreté monétaire [Nolan et Whelan (1996), Lollivier et Verger (1997)]. La distribution des scores de pauvreté d'existence est donnée par le tableau 1.

Tableau 2.1 : Répartition des ménages par score de pauvreté de conditions de vie

Valeur du score	Nombre de ménages	Pourcentage	Pourcentages cumulés
14	306 504	9,8	9,8
13	549 664	17,6	27,4
12	389 810	12,5	39,9
11	301 795	9,7	49,6
10	262 449	8,4	58,0
9	201 378	6,5	64,5
8	217 969	7,0	71,4
7	211 478	6,8	78,2
6	168 564	5,4	83,6
5	148 825	4,8	88,4
4	101 408	3,2	91,6
3	92 570	3,0	94,6
2	73 610	2,4	97,0
1	63 560	2,0	99,0
0	31 351	1,0	100,0

Source : ECAM II, I.N.S.

Deux valeurs du tableau 1 (quatrième colonne) encadrent le taux de pauvreté monétaire au niveau des ménages qui est de 30,1% selon DSCN (2002). Nous optons pour la valeur supérieure (39,9%) bien qu'elle soit plus éloignée du taux de pauvreté monétaire que la valeur inférieure². Ainsi, un ménage sera considéré pauvre en termes de conditions de vie s'il ne dispose pas de 12 des 14 commodités retenues. Ainsi, l'indicateur de pauvreté de qualité de vie que nous dénommons Confort vaut 1 si le score atteint ou dépasse 12 et 0 dans le cas contraire.

2.2 Conditions de vie au Cameroun en 2001

2.2.1 Vue d'ensemble

Sur le plan national, environ 40% des ménages ne disposent pas de 12 des 14 commodités retenues. Cette valeur du score de pauvreté prise comme seuil délimite 37% de la population. Lorsque l'on prend en compte uniquement les six items considérés à juste titre comme prioritaires (eau potable, électricité, type de WC, toit, sol et mur du logement), 56% de ménages manquent de 3 d'entre eux et 30% manquent de 5.

Environ 10% des ménages ne possèdent aucune commodité retenue. Cela dénote une pauvreté extrême de la qualité de vie de ces ménages qui ne disposent ni de l'eau potable, ni d'un habitat décent, encore moins d'un quelconque équipement. Par contre, seulement 1% des ménages ne manquent de rien. Ces derniers peuvent être crédités de conditions "maximales" de vie.

² Il nous paraît en effet plus excusable de surestimer la pauvreté que de la sous-estimer du fait des implications que cela peut avoir sur les politiques de lutte contre la pauvreté.

Les conditions de vie des ménages au Cameroun ne peuvent donc pas globalement être qualifiées de bonnes. Cette observation nationale cache cependant des disparités régionales.

2.2.2 Situation dans les régions

Lorsque l'on répartit les ménages de chaque région selon la variable Confort, l'on observe que la pauvreté en termes des conditions de vie épargne relativement les deux grandes métropoles camerounaises. Seulement 1,5 et 0,7% des ménages vivent dans des conditions précaires dans les villes de Douala et Yaoundé respectivement. A l'opposé, la province de l'Extrême-Nord avec environ 80% de ménages vivant dans l'inconfort est la région du pays où l'on vit le plus mal. Elle est suivie des provinces du Nord, de l'Est et de l'Adamaoua.

Les mauvaises conditions de vie dans la partie septentrionale et à l'Est du pays sont imputables aux problèmes d'offre. L'électrification, l'eau potable, les matériaux de construction modernes et bien d'autres infrastructures sont insuffisantes pour couvrir les besoins des ménages de ces régions du pays. A titre d'exemple, selon l'Annuaire Statistique du Cameroun de 1999³, à la fin de l'exercice 1998/1999, la SONEL n'avait satisfait dans ces quatre provinces que 56 228 abonnés contre 65 328 pour la seule province de l'Ouest. Par ailleurs, à la fin de l'année 1999 la capacité téléphonique de ces quatre provinces était de 13 400 lignes contre 11 200 pour la seule province de l'Ouest.

Tableau 2.2: Répartition des ménages par région, selon la variable Confort

Région	Non pauvres		Pauvres	
	Effectif	%	Effectif	%
Douala	311 153	98,5	4 671	1,5
Yaoundé	276 499	99,3	1 892	0,7
Adamaoua	74 016	50,4	72 789	49,6
Centre	150 818	67,6	72 440	32,4
Est	50 231	36,2	88 362	63,8
Extrême-Nord	97 600	20,2	386 105	79,8
Littoral	124 399	73,3	45 240	26,7
Nord	63 184	28,5	158 547	71,5
Nord-Ouest	219 590	55,5	176 159	44,5
Ouest	203 291	57,2	152 018	42,8
Sud	76 963	71,6	30 595	28,4
Sud-Ouest	227 212	79,9	57 161	20,1
CAMEROUN	1 874 956	60,1	1 245 979	39,9

Source : ECAM II, I.N.S.

Les provinces du Sud-Ouest, du Sud, du littoral (Douala non compris) et du Centre (Yaoundé non compris) sont celles où les conditions de vie sont relativement bonnes. Le taux de ménages vivant dans l'inconfort est inférieur à la moyenne nationale dans ces régions. Contrairement aux trois provinces septentrionales et celle de l'Est, l'eau potable y est disponible ainsi que l'électricité. Les logements y sont plus souvent bâtis en matériaux définitifs.

³ Annuaire Statistique du Cameroun, DSCN (2000).

2.2.3 Cas particulier des zones rurales

La pauvreté d'existence est un phénomène qui affecte surtout les ménages ruraux du pays. La relative faiblesse déjà signalée du phénomène à Douala et à Yaoundé s'observe pratiquement sur tout le milieu urbain. Globalement, moins de 4% des ménages résidant en milieu urbain sont pauvres en termes de conditions de vie tandis qu'ils sont près de 60% parmi les ménages ruraux à vivre dans l'inconfort tel que nous l'avons défini. Par ailleurs, toujours au niveau national, parmi les ménages pauvres, près de 97% vivent en milieu rural.

Tableau 2.3: Répartition des ménages par milieu de résidence, selon la variable Confort

Milieu de résidence	Non Pauvres		Pauvres	
	Effectif	%	Effectif	%
Urbain	1 050 096	96,3	40 796	3,7
Rural	824 861	40,6	1 205 182	59,4

Source : ECAM II, I.N.S.

La tendance nationale d'une prédominance du phénomène en milieu rural est observée au niveau de toutes les régions du pays, cependant, l'ampleur n'est pas la même partout. Les trois provinces du Nord et l'Est, s'opposent aux provinces du Sud-Ouest, du Sud, du Centre (hors mis Yaoundé) et dans une moindre mesure du Littoral (hors mis Douala). Dans le premier groupe de provinces, le milieu rural est terriblement touché, plus de 86% de ménages ruraux à l'Extrême-Nord et au Nord, 72% à l'Est et 64% dans l'Adamaoua sont pauvres. Ces provinces réalisent également les taux de pauvreté urbaine les plus élevés (26,8% pour l'Extrême-Nord, 12,1% pour l'Adamaoua, 9,5% pour le Nord et 8,2% pour l'Est), ceux-ci n'approchent guère les taux ruraux. Dans le second groupe de provinces par contre, les taux de pauvreté des ménages aussi bien dans le milieu rural que dans le milieu urbain sont les plus faibles, toute fois, les taux ruraux n'ont point de commune mesure avec les taux urbains.

2.2.4 Cas des exploitants et travailleurs agricoles

L'observation de la répartition des ménages selon le statut de pauvreté des conditions de vie dans les différents groupes socio-économiques révèle sans surprise que le groupe des exploitants et travailleurs agricoles est celui qui renferme le plus de ménages vivant dans l'inconfort. Parmi ces ménages, un peu plus de 69% vivent dans de mauvaises conditions. Par ailleurs, ce groupe fournit près de 80% de l'ensemble des pauvres en termes de conditions de vie. Comme on l'a vu précédemment, les mauvaises conditions de vie sont répandues en milieu rural et c'est justement dans le milieu rural que vivent les exploitants et travailleurs agricoles.

A la suite des travailleurs agricoles, viennent les ménages dont le chef est invalide (maladie, handicap physique, vieillesse, etc.). Dans ce groupe, un ménage sur deux vit dans des conditions précaires. Plus généralement, la pauvreté d'existence est relativement élevée dans les ménages dont le chef est inactif. Elle touche en moyenne un ménage sur cinq dans ce type de ménages. Les ménages des étudiants et ceux des retraités font cependant exception à cette observation. Les premiers, dont le taux de pauvreté est comparable à celui des patrons du secteur informel non agricole, sont quasi-exclusivement locataires de logements peu spacieux mais d'un standing moyen. Par ailleurs, ils vivent dans les grands centres urbains dans des quartiers à eux réservés où le cadre de vie est acceptable : disponibilité de l'eau potable, de l'électricité, lieux d'aisance aménagés, etc. Les retraités quant à eux, ont semble-t-il durant leur carrière professionnelle, eu le

temps et la possibilité d'améliorer leur cadre de vie. Le taux de pauvreté dans ce dernier groupe de ménages n'est que de 3,2%.

L'observation qui est quelque peu surprenante est le faible taux de pauvreté d'existence dans les ménages dirigés par les chômeurs. Parmi ces ménages, seulement un sur une dizaine vit dans de mauvaises conditions. Cette situation contraste avec celle de certains groupes d'actifs occupés qui réalisent des taux de pauvreté d'existence nettement plus élevés. Il s'agit notamment des salariés et des travailleurs pour compte propre, tous du secteur informel non agricole. 20,7% et 17,1% des ménages de ces deux groupes vivent dans des conditions précaires respectivement. Les petites activités informelles semblent donc apparaître comme des activités de subsistance et le chômage un "luxe" que se paient ceux qui ont "les moyens".

Le groupe des cadres et patrons du public est le moins touché par la pauvreté d'existence. Si cela paraît naturel, il est cependant surprenant qu'il soit quand même affecté. En effet, 2,2% des ménages de ce groupe vivent dans l'inconfort. Cela concernerait les ménages dont le chef vient d'accéder à l'emploi et se trouve dans une situation transitoire. Les ménages dirigés par les autres salariés du public, les patrons, cadres et autres salariés du privé formel quant à eux ont des taux de pauvreté des conditions de vie modérés et similaires situés autour de 5%.

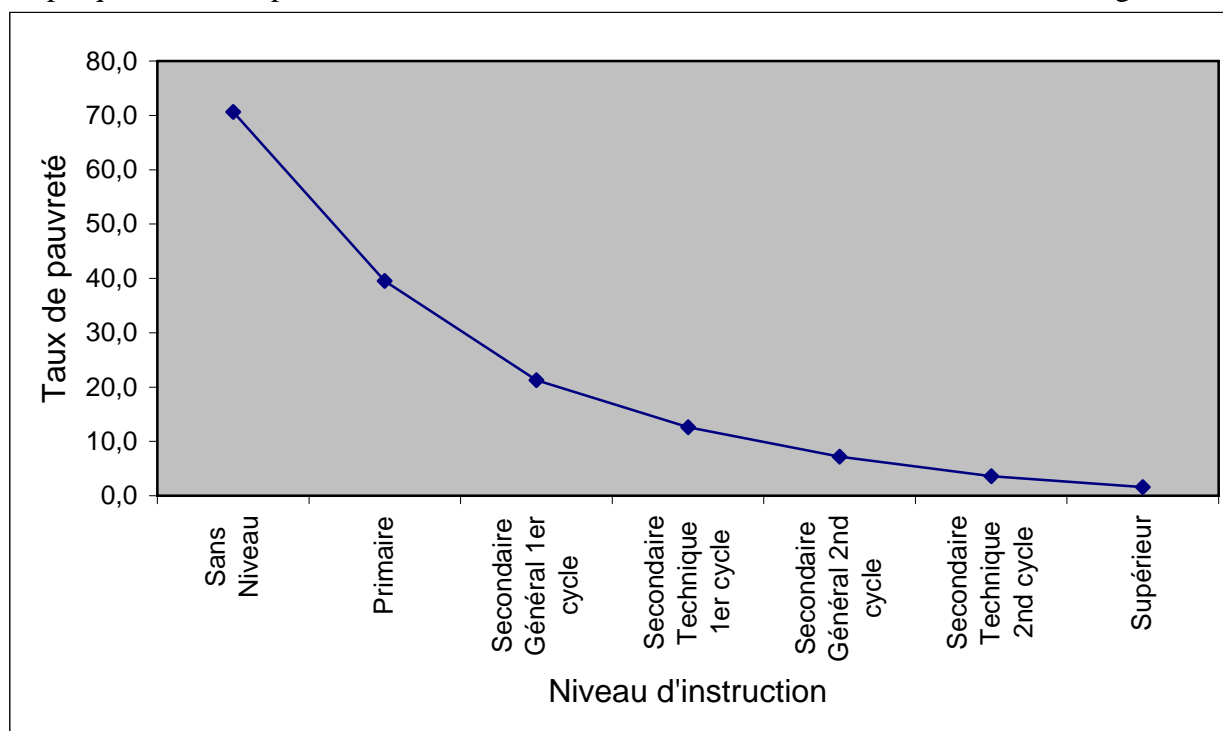
2.2.5 Prise en compte du sexe et du niveau d'instruction

La répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage et le statut de pauvreté en termes de conditions de vie indique que les ménages dirigés par les femmes sont légèrement plus atteints que ceux dirigés par les hommes. En effet, parmi les ménages dirigés par les femmes, environ 45% vivent dans des mauvaises conditions. Ce taux est relativement moins élevé chez les ménages dirigés par les hommes, il est d'un peu plus de 38%. Cette différence bien que non importante semble néanmoins confirmer l'idée selon laquelle les hommes investissent beaucoup plus que les femmes sur l'habitat et le cadre de vie du ménage.

Pour ce qui est du niveau d'instruction du chef de ménage, comme le montre le graphique de la page suivante, il est assez impressionnant de voir que le taux de pauvreté dans le groupe décroît progressivement avec le niveau d'instruction. Parmi les ménages dont le chef n'est pas allé à l'école (sans niveau), le taux de pauvreté d'existence est le plus élevé et est de 70,6%. Ce taux est par contre le plus faible chez les ménages dont les chefs ont fait des études supérieures. On note la spécificité des ménages dirigés par des personnes ayant fait des études techniques au secondaire. En effet, à cycle égal avec l'enseignement général, ces ménages présentent des taux de pauvreté d'existence moins élevés.

En définitive, étant donné que faire des études permet d'accéder aux emplois bien rémunérés, ce qui permet à son tour d'améliorer les conditions de vie, l'instruction se trouve être une couverture contre la pauvreté des conditions de vie.

Graphique : Taux de pauvreté d'existence selon le niveau d'instruction du chef de ménage



Source : ECAM II, I.N.S.

2.2.6 Prise en compte de l'âge et de la religion du chef de ménage

L'observation des taux de pauvreté des conditions de vie dans les ménages répartis selon des classes d'âge de leurs chefs révèle que les ménages dirigés par les personnes appartenant aux tranches d'âge de moins de 50 ans ont des taux de pauvreté d'existence du même ordre. Parmi ces ménages, environ un sur trois vit dans de mauvaises conditions.

Tableau 2.4: Répartition des ménages par tranche d'âge du chef de ménage, selon le statut de pauvreté des conditions de vie

Age en Classes	Non Pauvres		Pauvres	
	Effectif	%	Effectif	%
Moins de 30 ans	406 290	65,1	217 879	34,9
30 à 39 ans	528 905	68,4	244 612	31,6
40 à 49 ans	420 689	64,9	227 599	35,1
50 à 59 ans	258 979	53,4	225 577	46,6
Plus de 60 ans	260 094	44,1	330 310	55,9

Source : ECAM II, I.N.S.

Lorsque l'âge du chef de ménage atteint ou dépasse 50 ans, le ménage est de plus en plus vulnérable à la pauvreté d'existence. Parmi les ménages dont le chef a un âge compris entre 50 et 60 ans, le taux de pauvreté est d'environ 47%, il passe à environ 60% pour les ménages dont le chef dépasse 60 ans.

Si l'on considère la répartition des ménages selon la religion du chef de ménage, certaines confessions religieuses abritent en leur sein un plus grand nombre de ménages évoluant dans des conditions de vie difficiles. Il s'agit de la religion musulmane avec un peu plus de 56% de ménages pauvres et de l'animisme qui a en son sein le taux de pauvreté le plus élevé (environ 80%). Les ménages de confession chrétienne en général (catholiques, protestants et autres chrétiens) sont moins affectés puisque parmi eux, un ménage seulement sur trois est affecté. Le fort taux de pauvreté d'existence dans les ménages animistes est cohérent avec l'ampleur déjà signalée du phénomène en milieu rural. En effet, aujourd'hui, l'animisme n'est plus pratiqué que dans les villages reculés du pays.

2.2.7 Taille de ménage et vulnérabilité à la pauvreté d'existence

Alors qu'on se serait attendu à ce que les ménages de grandes tailles soient les plus affectés par la pauvreté des conditions de vie, c'est plutôt l'inverse qui semble s'observer. Au niveau national et aussi bien dans le milieu urbain que dans le milieu rural, la taille moyenne des ménages est nettement plus élevée chez les ménages non pauvres en termes des conditions de vie que chez les ménages pauvres.

Tableau 2.5: Taille moyenne des ménages par milieu de résidence, selon le statut de pauvreté d'existence

Milieu	Non Pauvres	Pauvres	Ensemble
Urbain	5,0	4,5	4,9
Rural	5,5	4,6	5,0
Cameroun	5,2	4,6	5,0

Source : ECAM II, I.N.S.

Par ailleurs, les ménages unipersonnels, monoparentaux stricts et nucléaires stricts avec des taux de pauvreté d'existence de 41,1%, 46,2% et 45, 7% respectivement sont plus touchés par le phénomène que les monoparentaux élargis et nucléaires élargis dont les taux de pauvreté d'existence sont seulement de 32,9% et 23,9% respectivement. Le regroupement familial semble donc diminuer la vulnérabilité du ménage à la pauvreté d'existence. Cela semble tenir du fait que les ménages de grande taille renferment en leur sein plusieurs actifs et donc la possibilité d'avoir plusieurs sources de revenus qui peuvent permettre d'améliorer le cadre de vie.

2.2.8 Pauvreté des conditions de vie et capital humain

Pour évaluer l'effet que pourrait avoir la pauvreté des conditions de vie sur le capital humain, nous avons examiné la scolarisation des jeunes de 6 à 14 ans et l'état de santé des individus. Il en ressort comme attendu que, le taux net de scolarisation des jeunes de 6 à 14 ans est nettement moins élevé pour les enfants issus des ménages pauvres en termes des conditions de vie. Cela est vrai au niveau national et pour les milieux urbain et rural, mais au niveau des régions, seule la ville de Douala fait exception. Les trois provinces septentrionales enregistrent les écarts les plus importants, écarts atteignant ou dépassant 25 points.

Comme pour la scolarisation des jeunes, on s'attendrait à ce que les individus vivant dans les ménages pauvres en termes des conditions de vie aient une prévalence élevée dans diverses maladies. C'est tout à fait l'inverse qui est observée. La prévalence des maladies sur lesquelles les informations ont été collectées au cours de l'enquête (paludisme, maladie respiratoire, maladie diarrhéique, méningite) est nettement plus élevée chez les non pauvres en termes de conditions

d'existence que chez les pauvres. Cette curieuse observation, confirmée par la morbidité plus élevée chez les non pauvres pendant les deux semaines précédant l'enquête pourrait s'expliquer par un déficit de diagnostic chez les pauvres résultant de leur faible fréquentation des centres de santé formels.

A terme, s'il apparaîtrait clair que les mauvaises conditions de vie ne favorisent pas l'accès à l'école des jeunes, on ne peut rien dire en ce qui concerne l'état de santé des individus.

2.2.9 Les enseignements d'un modèle logistique

L'estimation d'un modèle logistique en prenant comme variable dépendante la variable Confort et comme variables explicatives les principales variables utilisées précédemment dans l'analyse descriptive permet de confirmer les grandes tendances déjà relevées. Les groupes socio-économiques, le niveau d'instruction, la région d'appartenance, le milieu de résidence, la possession d'un patrimoine sont des éléments qui influencent le statut de pauvreté d'existence.

Les résultats de l'estimation indiquent que parmi les groupes socio-économiques considérés dans l'analyse, les agriculteurs sont les plus vulnérables, ils ont environ huit fois plus de chances d'être pauvres que les travailleurs du public. Il ne semble pas y avoir de différence d'une part entre les chômeurs et les inactifs qui ont seulement trois fois plus de chances d'être pauvres que les travailleurs du public et d'autre part entre ces derniers et les travailleurs du privé formel.

L'absence d'instruction du chef de ménage expose le ménage à la pauvreté d'existence environ dix fois plus qu'un ménage dirigé par une personne ayant fait des études supérieures. Plus le niveau d'instruction de son chef est élevé, moins le ménage est exposé à la pauvreté d'existence. Cela se traduit par la décroissance des rapports des chances avec le niveau d'instruction (en prenant comme référence le niveau supérieur).

Comme déjà souligné dans les analyses précédentes, la province de l'Extrême-nord est la plus touchée par le phénomène, les ménages de cette province présentent les chances les plus élevées d'être dans de mauvaises conditions de vie (en prenant Douala comme référence). Elle est suivie des provinces du Nord, de l'Est et de l'Adamaoua. Par ailleurs, le modèle indique que la différence n'est pas grande entre Douala, Yaoundé, les provinces du Centre (sans Yaoundé), du Littoral (sans Douala), du Sud et du Sud-ouest.

Le milieu de résidence est un des facteurs les plus déterminants du statut de pauvreté des conditions de vie. Les ménages du milieu rural ont pas moins de treize fois plus de chance d'être pauvres que ceux du milieu urbain. La difficulté d'accessibilité aux principales commodités (électricité, eau potable, matériaux de construction, instruction, etc.) en est la raison.

Les ménages dirigés par les femmes sont légèrement défavorisés de même que les ménages à faible taille. Le regroupement familial semble donc prémunir contre la pauvreté des conditions de vie. Pour ce qui est du patrimoine, les ménages possédant une épargne ou une autre maison d'habitation sont moins touchés. Ce qui n'est pas le cas de ceux possédant des terres exploitées ou non exploitées. Egalement, le statut d'occupation du ménage, la classe d'âge du chef de ménage, la religion du chef de ménage, le fait que le chef de ménage présente un handicap ou non ne semblent pas avoir d'effet important sur le statut de pauvreté d'existence. Ces variables ont été exclues du modèle.

Tableau 2.6: Résultats de l'estimation du modèle logistique

Nombre d'observations	10992		
Wald	1820,99		
Prob	0,0000		
Log vraisemblance	3800,8		
Pseudo R2	0,486		
Variabes	Odds Ratio	z	P> z
Groupes socio-économiques			
Travailleur du public	ref	ref	ref
Travailleur du privé formel	1,02	0,08	0,938
Agriculteur	7,84	8,01	0,000
Travailleur de l'informel	2,69	3,71	0,000
Chômeur	3,12	3,32	0,001
Inactif	3,15	4,08	0,000
Niveau d'instruction			
Sans niveau	9,90	5,50	0,000
Primaire	5,70	4,21	0,000
Secondaire premier cycle	3,07	2,66	0,008
Secondaire deuxième cycle	1,85	1,38	0,167
Supérieur	ref	ref	ref
Région			
Douala	ref	ref	ref
Yaoundé	0,49	-1,44	0,150
Adamaoua	2,80	3,19	0,001
Centre	0,83	-0,60	0,550
Est	5,58	5,59	0,000
Extrême-Nord	7,66	6,87	0,000
Littoral	1,12	0,37	0,712
Nord	6,27	6,05	0,000
Nord-Ouest	1,87	2,07	0,038
Ouest	1,90	2,13	0,034
Sud	1,25	0,70	0,484
Sud-Ouest	0,90	-0,33	0,743
Possession d'une maison d'habitation			
Oui	0,62	-3,64	0,000
Non	ref	ref	ref
Possession d'une épargne			
Oui	0,60	-5,34	0,000
Non	ref	ref	ref
Type de ménage			
Unipersonnel	4,19	6,87	0,000
Monoparental strict	1,23	1,14	0,255
Monoparental élargi	1,04	0,20	0,838
Nucléaire strict	1,36	2,78	0,005
Nucléaire élargi et autre élargi	ref	ref	ref
Sexe du chef de ménage			
Homme	ref	ref	ref
Femme	1,36	2,40	0,017
Milieu de résidence			
Urbain	ref	ref	ref
Rural	13,03	22,36	0,000
Taille du ménage			
2 à 4 personnes	3,17	6,26	0,000
5 à 7 personnes	2,25	4,28	0,000
8 à 10 personnes	1,22	0,97	0,332
10 personnes et plus	ref	ref	ref

Source : ECAM II, I.N.S.

2.3 Pauvreté monétaire et pauvreté des conditions d'existence

Il est important de savoir à quel niveau et de quelle façon sont liées la pauvreté monétaire (décrite dans DSCN (2002)) et la pauvreté des conditions de vie qui présentent des approches différentes pour saisir la pauvreté. La liaison entre ces deux aspects de la pauvreté peut être appréciée d'une part en évaluant les corrélations entre les deux indicateurs ou les scores enregistrés et d'autre part en dressant le portrait des populations pauvres au regard de certains critères seulement.

Le coefficient de corrélation entre l'indicateur du statut de pauvreté monétaire et celui de pauvreté des conditions de vie est de 0,31. Il est de $-0,42$ entre le score de pauvreté des conditions de vie et l'indicateur monétaire des conditions de vie⁴. Ces niveaux de corrélation traduisent le fait que l'on aborde le même phénomène par les deux approches et surtout que ces dernières ne peuvent prétendre chacune le saisir totalement. En outre, le niveau relativement faible des corrélations indique une différence conceptuelle entre l'approche monétaire et l'approche par les conditions de vie du phénomène de pauvreté. Cette différence semble importante car environ 11% des ménages pauvres selon la pauvreté monétaire, ne le sont pas en termes des conditions de vie. Inversement, environ 21% des ménages pauvres en termes des conditions de vie ne le sont plus lorsqu'on considère l'approche monétaire.

Tableau 2.7 : Répartition des ménages selon les symptômes de pauvreté

Statut de pauvreté	Effectif	%
Aucun symptôme de pauvreté	1 530 530	49,04
Au moins un symptôme de pauvreté	1 590 406	50,96
Un symptôme de pauvreté et un seul	995 413	31,89
Dont :		
Pauvreté monétaire	344 428	11,04
Pauvreté des conditions de vie	650 985	20,85
Les deux symptômes	594 993	19,06

Source : ECAM II, I.N.S.

Un peu moins de la moitié des ménages ne sont affectés ni par la pauvreté monétaire, ni par la pauvreté des conditions de vie. Ainsi, si la pauvreté était définie par l'une ou l'autre des deux dimensions considérées, environ 51% des ménages seraient pauvres. Si elle était définie par le cumul des deux aspects, le taux de pauvreté parmi les ménages aurait été d'environ 19%.

2.3.1 Un seul symptôme : fragilité mais pas pauvreté ?

Les ménages qui vivent dans des conditions d'existence et dans un cadre acceptables mais qui n'ont pas de ressources suffisantes pour subvenir aux besoins de leurs membres se recrutent beaucoup plus parmi les travailleurs de l'informel et un peu moins parmi les chômeurs. Cela concernerait beaucoup plus les ménages dont le chef a perdu un emploi "intéressant" (qui lui a permis d'améliorer son cadre de vie) et est à la recherche d'un autre ou s'est reconverti dans une activité informelle "de subsistance" (forcément moins lucrative que la première).

⁴ Pour sa construction, Voir *Document de méthodologies*, op cit.

Tableau 2.8: Analyse des cumuls des symptômes de pauvreté (modèles logistiques)

Variables	1 symptôme monétaire		1 symptôme conditions de vie		Au moins un symptôme		Les deux symptômes	
	Odds Ratio	z	Odds Ratio	z	Odds Ratio	z	Odds Ratio	z
Groupes socio-économiques								
Travailleur du public	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref
Travailleur du privé formel	(0,91)	-0,52	(1,06)	0,14	(0,86)	-0,86	(0,94)	-0,13
Agriculteur	(0,93)	-0,39	3,87*	4,13	4,43*	9,23	6,66*	5,34
Travailleur de l'informel	1,51*	2,34	2,18*	2,35	1,77*	3,56	3,40*	3,31
Chômeur	1,48**	1,73	2,62*	2,30	1,20*	3,22	3,03*	2,50
Inactif	(1,37)	1,46	2,12*	2,15	1,96*	3,79	4,50*	3,87
Niveau d'instruction								
Sans niveau	3,52*	4,11	6,97*	2,90	8,51*	8,72	4,70*	2,11
Primaire	4,27*	5,07	5,66*	2,61	5,01*	6,76	3,44**	1,70
Secondaire premier cycle	3,69*	4,56	3,83*	2,03	2,89*	4,35	(2,20)	1,06
Secondaire deuxième cycle	1,77**	1,86	(2,28)	1,20	1,57**	1,72	(1,20)	0,24
Supérieur	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref
Région								
Douala	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref
Yaoundé	(1,03)	0,18	(0,60)	-0,82	(0,94)	-0,39	(0,41)	-1,15
Adamaoua	2,34*	4,10	4,10*	3,69	2,23*	4,16	3,67*	2,66
Centre	2,63*	4,97	(1,59)	1,21	0,71**	-1,91	(1,94)	1,38
Est	0,46*	-2,81	7,64*	5,47	2,00*	3,84	4,02*	2,92
Extrême-Nord	0,52*	-2,84	6,47*	5,11	3,16*	6,73	4,29*	3,11
Littoral	2,98*	5,89	1,95**	1,82	(1,15)	0,82	2,55*	1,99
Nord	(0,73)	-1,36	7,89*	5,65	2,95*	6,12	3,28*	2,49
Nord-Ouest	3,10*	6,15	(1,47)	1,03	1,84*	3,74	6,40*	3,97
Ouest	1,88*	3,25	4,27*	3,98	1,39*	1,97	2,23**	1,69
Sud	1,62*	2,18	2,93*	2,78	(0,82)	-1,07	(1,59)	0,93
Sud-Ouest	3,64*	6,54	(1,41)	0,89	(1,02)	0,13	2,46**	1,86
Possession d'une maison								
Oui	0,70*	-2,70	(1,14)	0,89	0,53*	-5,74	0,53*	-4,10
Non	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref
Possession d'une épargne								
Oui	0,66*	-3,94	(1,05)	0,45	0,52*	-8,02	0,49*	-6,23
Non	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref
Type de ménage								
Unipersonnel	0,02*	-12,93	67,02*	10,86	0,38*	-5,27	0,09*	-9,42
Monoparental strict	1,65*	2,21	0,67*	-2,18	(1,28)	1,50	1,89*	3,38
Monoparental élargi	1,96*	3,75	0,66*	-2,00	(1,19)	1,18	1,50*	2,08
Nucléaire strict	(1,07)	0,58	0,83**	-1,66	1,34*	3,08	1,59*	4,41
Nucléaire élargi et autre élargi	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref
Sexe du chef de ménage								
Homme	0,47*	-4,29	1,31*	2,16	(1,03)	0,26	(1,04)	0,24
Femme	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref
Milieu de résidence								
Urbain	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref
Rural	(0,85)	-1,42	7,61*	14,49	5,19*	18,17	6,57*	12,87
Taille du ménage								
2 à 4 personnes	0,10*	-15,41	33,09*	9,17	0,43*	-5,09	0,26*	-7,97
5 à 7 personnes	0,31*	-8,60	10,66*	6,11	0,61*	-2,93	0,59*	-3,17
8 à 10 personnes	0,74*	-2,12	5,14*	4,01	(0,92)	-0,43	0,57*	-3,08
10 personnes et plus	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref

*: coefficients significatifs à moins de 5% **: coefficients significatifs entre 5 et 10% (:): coefficients non significatifs

Source : ECAM II, I.N.S.

On rencontre ce type de ménages plus fréquemment (par rapport à Douala) dans les provinces de l'Adamaoua, du Centre (hors mis Yaoundé), du Littoral (hors mis Douala), du Nord-ouest, du Sud-ouest et un peu moins dans les provinces de l'Ouest et du Sud. Ils sont moins fréquents dans les provinces de l'Est et de l'Extrême-nord et inexistantes au Nord. Indépendamment du milieu de résidence, cette forme de pauvreté touche les ménages dont le chef n'a pas fait des études supérieures mais l'ampleur est moins grande chez ceux dont le chef a fait le second cycle de l'enseignement secondaire que chez les autres. Les ménages dirigés par les hommes sont moins fréquents que ceux dirigés par les femmes et plus la taille du ménage est grande, plus le ménage est exposé. La possession d'un patrimoine par contre, notamment une épargne ou une maison d'habitation diminue les chances de faire partie de ce type de ménages.

Les ménages qui arrivent à subvenir aux besoins élémentaires de leurs ménages et qui vivent dans des conditions difficiles voir précaires se retrouvent essentiellement en milieu rural. En plus des travailleurs du secteur informel et des chômeurs déjà concernés par la précédente forme de pauvreté, ces ménages ont à leur tête des inactifs et plus encore les travailleurs agricoles qui résident pour la plupart en milieu rural et n'ont jamais été à l'école. La fréquence des ménages dans ce type baisse avec le niveau d'instruction de son chef.

Cette forme de pauvreté concerne fortement les personnes seules, elles sont extrêmement touchées par rapport aux ménages larges. Par contre, lorsqu'il y a regroupement familial, le ménage a beaucoup moins de chance d'être affecté. D'une manière générale la vulnérabilité à cette forme de pauvreté diminue avec la taille du ménage. Contrairement à ce que nous avons observé précédemment, le patrimoine ne semble pas avoir d'influence. En effet, toutes choses égales par ailleurs, la possession d'une épargne ou une maison d'habitation n'a aucun impact sur ce statut de pauvreté. De même, à contrario de ce que nous avons vu avant, les ménages dirigés par les hommes semblent légèrement plus atteints que ceux dirigés par les femmes.

Au niveau régional, par rapport à la ville de Douala, les provinces les plus affectées par cette forme de pauvreté sont dans l'ordre celles du Nord, de l'Est et de l'Extrême-nord. Elles s'écartent beaucoup des provinces de l'Ouest et de l'Adamaoua où le phénomène n'est pourtant pas négligeable. Viennent ensuite les provinces du Sud et du Littoral bien décrochées encore. Les provinces du Centre, du Nord-ouest, du Sud-ouest et la ville de Yaoundé quant à elles ne semblent pas atteintes.

2.3.3 Deux symptômes, "noyau dur" de la pauvreté ?

Environ 19% des ménages cumulent les deux aspects (monétaire et conditions de vie) de la pauvreté. Ces ménages peuvent être vus comme formant un noyau dur de la pauvreté. Ce sont des ménages de taille ni très petite ni très grande dont le chef est agriculteur, inactif, travailleur du secteur informel ou alors chômeur, vivant surtout en milieu rural et ayant fait au mieux des études primaires. Ils habitent surtout (ce qui est surprenant !) la province du Nord-ouest, et sans surprise les provinces du grand nord du pays (Extrême-nord, Adamaoua, Nord) et l'Est, ils habitent aussi l'Ouest et le Sud-ouest mais sont moins nombreux dans ces deux dernières provinces que dans les premières. Les provinces du Centre et du Sud, la ville de Yaoundé ne semblent pas plus touchées.

Cette forme de pauvreté touche aussi bien les ménages dirigés par les hommes que ceux dirigés par les femmes. Cependant la possession d'un certain patrimoine (une épargne ou une maison d'habitation) semble éloigner un peu son spectre.

CONCLUSION

L'étude des conditions de vie au sens large prenant en compte aussi bien le cadre de vie que l'accessibilité aux infrastructures de base et l'équipement des ménages nous permet de tirer deux conclusions principales.

D'abord, les ménages ruraux sont de tout point de vue plus défavorisés que les ménages urbains. Les logements dans lesquels ils habitent sont pour la plupart en matériaux non définitifs, ils ont un accès difficile à divers biens et infrastructures du fait de l'enclavement dont ils sont victimes et ils disposent de très peu d'équipements qui leur faciliteraient la vie. Au niveau régional, les trois provinces septentrionales et l'Est sont les plus défavorisées et les deux grandes métropoles Douala et Yaoundé sont les plus nanties.

Ensuite, l'examen de la pauvreté du point de vue des conditions de vie en faisant abstraction du niveau des ressources monétaires a confirmé les premières analyses. La pauvreté des conditions de vie est surtout rurale et concerne les exploitants agricoles. Elle est plus répandue dans les trois provinces du Nord et celle de l'Est avec un pic dans l'Extrême-Nord. En outre, lorsqu'on examine les populations qui cumulent pauvreté monétaire et pauvreté des conditions de vie, les populations des mêmes régions (grand Nord et Est) auxquelles s'ajoute le Nord-ouest et les mêmes groupes socioprofessionnels (exploitants agricoles, travailleurs du secteur informel et chômeurs) reviennent comme étant les plus touchés.

Ces conclusions appellent plusieurs axes d'action dont nous soulignons ici celles qui nous paraissent les plus importantes :

- Désenclaver les zones rurales par la création de nouvelles routes et la viabilisation de celles existantes ;
- Appuyer les activités rurales de manière à les rendre plus productives et plus rentables et cela de façon durable ;
- Intensifier l'électrification rurale et faciliter l'accès à l'eau potable par la construction des points d'eau tout particulièrement dans le grand Nord et l'Est ;
- Faciliter l'accès aux matériaux de construction modernes et les rendre disponibles sur tout le territoire national.
- Faciliter l'accès aux logements modernes en milieu urbain

ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

1. Backiny-Yetna P., Torelli C. (2001), "La pauvreté en Afrique de l'ouest et à Madagascar", Communication au séminaire international sur : *La pauvreté à Madagascar, état des lieux, réflexions sur les politiques de réduction et leur mise en œuvre*, Antananarivo.
2. Bureau Central des Recensements et des études de population (1999), Enquête Démographique et de Santé 1998, Macro International Inc., Calverton, Maryland USA.
3. DSCN/MINEFI (2000), Annuaire statistique du Cameroun 1999, Yaoundé.
4. DSCN/MINEFI (2001), Le Cameroun en chiffres 2000, Yaoundé.
5. DSCN/MINEFI (2002), "Conditions de vie des populations et profil de pauvreté au Cameroun en 2001", ECAM II, Yaoundé.
6. Lollivier S., Verger D. (1997) "Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes", *Economie et Statistique*, N° 308-309-310, p.113-142, Paris.
7. Sahn D.E., Stifel D. (2001), Exploring Alternative Measures of Welfare in the Absence of Expenditure Data, Cornell University.

ANNEXE

ANNEXE 1 : Engagements et indicateurs prioritaires pour le suivi/évaluation de la pauvreté concernant l'habitat et le cadre de vie

Cadre de l'engagement	Niveau	Objectifs de la stratégie et échéance	Indicateur d'évaluation	Niveau actuels et dates
Déclaration du millénaire	International	Réduire de moitié la proportion de ménages n'ayant pas accès à l'eau potable d'ici 2015	Proportion de ménages ayant accès à l'eau potable	50,5% en 2001 (ECAM II)
		Mesurer l'accès à l'électricité	Proportion de ménages ayant accès à l'électricité	46,1% en 2001 (ECAM II)
		Environnement	Proportion de ménages ne disposant pas de latrines aménagées	57,5% en 2001 (ECAM II)
			Proportion de ménages ayant accès au bac à ordure	17,0% en 2001 (ECAM II)

ANNEXE 2 : Quelques tableaux d'analyse

Tableau A.1: Répartition des ménages par région selon le statut d'occupation du logement

Régions	Propriétaire avec titre	Propriétaire sans titre	Location simple	Location vente	Logé par l'employeur	Logé par un parent/ami	Autre	
Douala	19,3	23,0	49,4	0,4	1,7	5,9	0,3	
Yaoundé	13,1	13,6	63,0	0,6	1,1	8,6	0,1	
Adamaoua	3,8	67,8	15,6		1,7	9,9	1,2	
Centre	6,4	69,6	10,5	0,1	0,4	12,4	0,6	
Est	8,1	65,2	17,5	0,1	1,3	7,8		
Extrême-Nord	4,0	82,1	4,0	0,0	0,3	9,2	0,3	
Littoral	28,3	35,1	20,7	0,3	6,9	7,4	1,2	
Nord	5,9	77,8	9,6	0,2	0,4	6,0	0,2	
Nord-Ouest	6,8	64,1	13,9		0,3	12,5	2,5	
Ouest	16,0	54,3	16,9		0,4	12,3	0,2	
Sud	5,3	47,5	19,3	0,1	17,8	9,0	1,0	
Sud-Ouest	8,2	22,0	44,4	0,0	18,3	7,0		
Cameroun	Urbain	18,6	19,1	51,9	0,3	1,7	8,1	0,2
	Rural	5,9	70,8	8,5	0,0	4,1	9,8	0,9
	Pauvres	8,1	71,3	8,7	0,0	2,7	8,2	1,0
	Non pauvres	11,2	44,7	30,2	0,2	3,5	9,7	0,5
	Ensemble	10,3	52,7	23,7	0,1	3,3	9,2	0,6

Source : ECAM II, I.N.S.

Tableau A.2: Répartition des ménages par région selon le type de logement

REGIONS	Maison isolée	Maison à plusieurs logements	Villa moderne	Immeuble à appartements	Concession ou saré	Total	
Douala	42,3	46,9	2,6	4,0	4,3	100	
Yaoundé	21,0	71,6	2,3	3,7	1,4	100	
Adamaoua	33,1	13,6	0,5	0,2	52,6	100	
Centre	84,0	14,1	1,2	0,1	0,6	100	
Est	60,3	19,4	0,8		19,5	100	
Extrême-Nord	17,0	41,4	0,5	0,1	41,0	100	
Littoral	71,3	25,6	1,2		1,9	100	
Nord	19,0	11,5	1,3		68,2	100	
Nord-Ouest	72,8	15,1	0,5	0,1	11,6	100	
Ouest	62,0	30,7	0,2	0,6	6,5	100	
Sud	72,3	23,1	0,5	0,0	4,2	100	
Sud-Ouest	43,4	54,7	0,1	0,1	1,8	100	
Cameroun	Urbain	36,7	52,4	2,3	2,3	6,4	100
	Rural	52,6	23,3	0,2	0,1	23,9	100
	Pauvres	51,7	23,4	0,1	0,1	24,8	100
	Non pauvres	45,0	37,8	1,3	1,2	14,7	100
	Ensemble	47,0	33,4	0,9	0,8	17,8	100

Source : ECAM II, I.N.S.

Tableau A.3: Répartition des ménages par région selon le mode d'approvisionnement en eau de boisson

Régions	Robinet individuel	Robinet commun	Revendeur d'eau de robinet	Borne fontaine publique	Forage	Puits source aménagée	Rivière	Autre	Total	
Douala	21,5	10,5	39,5	4,3	8,0	11,4	3,4	1,5	100	
Yaoundé	21,0	15,5	54,7	2,4	0,3	4,8	1,1	0,1	100	
Adamaoua	3,9	2,1	12,5	0,5	21,3	13,8	45,5	0,6	100	
Centre	4,3	2,6	7,6	3,0	5,1	22,5	54,6	0,2	100	
Est	3,8	1,0	5,6	1,0	1,8	33,9	52,8	0,0	100	
Extrême-Nord	1,1	0,8	8,1	1,7	30,2	20,8	37,1	0,2	100	
Littoral	11,0	6,1	27,6	8,6	1,8	9,3	35,6	0,0	100	
Nord	2,9	4,8	16,2	0,7	13,7	14,6	45,1	2,1	100	
Nord-Ouest	9,2	6,4	1,5	31,4	0,1	9,3	42,1	0,1	100	
Ouest	7,6	3,2	14,0	1,3	2,5	26,2	44,6	0,6	100	
Sud	4,4	4,8	10,9	5,3	7,1	26,5	40,9	0,1	100	
Sud-Ouest	9,8	13,7	14,5	36,5	0,6	6,4	18,5	0,0	100	
Cameroun	Urbain	19,8	11,7	44,3	7,6	2,7	9,5	3,7	0,5	100
	Rural	2,8	3,2	3,3	10,3	11,8	19,1	49,1	0,4	100
	Pauvres	1,4	3,2	8,4	9,8	11,5	17,9	47,1	0,6	100
	Non pauvres	11,9	7,4	21,6	9,2	7,4	14,9	27,2	0,4	100
	Ensemble	8,8	6,2	17,6	9,4	8,6	15,8	33,2	0,5	100

Source : ECAM II, I.N.S.

Tableau A.4: Répartition des ménages par région selon la source d'éclairage

Régions	Electricité, abonné à la SONEL	Electricité, non abonné à la SONEL	Groupe électrogène	Gaz	Pétrole	Autre	Total	
Douala	52,5	43,0	0,0	0,0	4,1	0,3	100	
Yaoundé	41,2	56,0	0,0	0,0	2,4	0,3	100	
Adamaoua	14,1	6,3	1,1	0,2	76,7	1,7	100	
Centre	44,4	11,3	0,3	0,0	43,9	0,2	100	
Est	13,6	8,8	0,7	0,0	76,6	0,3	100	
Extrême-Nord	5,2	2,4	0,0	0,0	73,8	18,6	100	
Littoral	41,6	18,1	0,0	0,0	39,9	0,4	100	
Nord	7,3	7,4	0,0	0,0	71,0	14,3	100	
Nord-Ouest	16,0	16,0	0,4	0,0	66,4	1,2	100	
Ouest	30,5	19,9	0,0	0,0	49,6	0,0	100	
Sud	26,0	12,0	17,5	0,1	43,7	0,7	100	
Sud-Ouest	27,5	29,8	0,2	0,0	41,7	0,9	100	
Cameroun	Urbain	45,4	42,8	0,0	0,0	11,3	0,5	100
	Rural	15,5	7,9	1,2	0,0	69,0	6,4	100
	Pauvres	12,8	9,6	0,2	0,0	69,8	7,5	100
	Non pauvres	31,6	24,6	1,0	0,0	39,7	3,0	100
	Ensemble	25,9	20,1	0,8	0,0	48,8	4,4	100

Source : ECAM II, I.N.S.

Tableau A.5 : Répartition des ménages par région, selon le type de lieu d'aisance

Régions	WC avec chasse eau	Latrines aménagées	Latrines non aménagées	Pas de WC	Autre	Total	
Douala	22,9	51,0	25,3	0,6	0,3	100	
Yaoundé	21,6	58,0	20,2	0,2	0,0	100	
Adamaoua	3,3	34,1	61,5	1,0	0,1	100	
Centre	4,2	26,2	67,8	1,7	0,0	100	
Est	2,1	27,7	68,0	2,1	0,1	100	
Extrême-Nord	0,7	25,5	52,1	20,7	1,0	100	
Littoral	8,1	45,4	43,4	3,0	0,2	100	
Nord	2,1	22,1	46,0	29,3	0,5	100	
Nord-Ouest	4,0	21,6	72,3	2,1	0,0	100	
Ouest	4,0	34,6	58,1	3,0	0,3	100	
Sud	3,3	49,5	44,5	2,7	0,0	100	
Sud-Ouest	7,9	45,0	43,3	3,7	0,0	100	
Cameroun	Urbain	18,1	57,1	24,3	0,4	0,1	100
	Rural	1,5	23,9	63,9	10,3	0,4	100
	Pauvres	0,5	21,3	67,4	10,4	0,4	100
	Non pauvres	10,2	41,6	42,6	5,3	0,2	100
	Ensemble	7,3	35,5	50,1	6,8	0,3	100

Source : ECAM II, I.N.S.

Tableau A.6 : Répartition des ménages par région, selon les matériaux du mur du logement

Régions	Béton parpaings	Pierre de taille	Planche	Carabot	Terre/ brique simple	Pisé/ terre battue	Nattes/ chaumes	Autre	Total	
Douala	64,5	0,3	16,4	18,1	0,1	0,0	0,0	0,7	100	
Yaoundé	41,7	0,2	8,6	2,8	9,5	37,1	0,0	0,1	100	
Adamaoua	6,0	0,1		1,2	83,6	8,2	0,8	0,0	100	
Centre	16,7	0,0	0,4	0,4	26,5	55,4	0,0	0,5	100	
Est	11,5	0,0	5,7	0,8	36,9	45,1	0,0	0,0	100	
Extrême-Nord	7,3	1,6	0,0	0,1	56,4	29,6	4,8	0,1	100	
Littoral	34,4	0,3	39,8	12,8	4,3	6,8	0,4	1,4	100	
Nord	8,9	0,0	0,0	0,5	49,4	40,7	0,5	0,0	100	
Nord-Ouest	14,3	0,6	0,2	0,0	83,6	1,2	0,2	0,0	100	
Ouest	23,4	0,1	0,0	0,0	73,5	2,9	0,0	0,1	100	
Sud	11,9	0,1	22,0	9,7	19,1	36,8	0,1	0,2	100	
Sud-Ouest	34,3	0,9	1,6	45,5	7,2	2,3	3,3	4,8	100	
Cameroun	Urbain	51,5	0,4	9,5	8,7	17,9	11,7	0,0	0,4	100
	Rural	9,1	0,6	3,8	6,7	53,6	23,6	1,8	0,8	100
	Pauvres	7,9	0,6	3,5	6,1	56,5	22,7	1,8	0,7	100
	Non pauvres	30,8	0,4	6,8	8,0	34,5	18,1	0,9	0,6	100
	Ensemble	23,9	0,5	5,8	7,4	41,1	19,5	1,2	0,7	100

Source : ECAM II, I.N.S.

Tableau A.7 : Répartition des ménages par région, selon les matériaux du toit

Régions	Ciment	Tôle / tuile	Nattes/chaumes	Autre	Total	
Douala	6,1	93,9	0,1	0,0	100	
Yaoundé	3,5	96,5	0,1	0,0	100	
Adamaoua	0,5	63,9	35,6	0,0	100	
Centre	0,7	92,2	7,0	0,1	100	
Est	2,1	64,9	33,0	0,0	100	
Extrême-Nord	0,6	28,7	58,6	12,1	100	
Littoral	1,3	98,0	0,5	0,3	100	
Nord	0,7	29,4	69,6	0,3	100	
Nord-Ouest	1,9	86,6	10,9	0,6	100	
Ouest	0,8	96,7	2,2	0,3	100	
Sud	1,0	93,5	5,4	0,0	100	
Sud-Ouest	3,9	90,3	4,5	1,4	100	
Cameroun	Urbain	4,0	95,5	0,3	0,2	100
	Rural	1,0	65,3	30,5	3,2	100
	Pauvres	0,8	63,7	32,3	3,1	100
	Non pauvres	2,5	81,1	14,6	1,7	100
	Ensemble	2,0	75,9	19,9	2,2	100

Source : ECAM II, I.N.S.

Tableau A.8 : Répartition des ménages par région, selon les matériaux du sol

Régions	Ciment	Carreaux	Bois	Terre	Autre	Total	
Douala	82,3	8,8	0,8	7,8	0,2	100	
Yaoundé	81,3	11,0	0,1	5,9	1,8	100	
Adamaoua	48,7	1,5	0,1	49,7	0,0	100	
Centre	39,2	1,3	0,1	59,0	0,4	100	
Est	34,4	0,6	0,0	64,8	0,3	100	
Extrême-Nord	8,9	0,6	0,0	85,6	4,8	100	
Littoral	56,4	1,3	0,1	41,8	0,4	100	
Nord	21,1	1,0	0,1	77,4	0,4	100	
Nord-Ouest	41,7	1,3	0,0	56,7	0,4	100	
Ouest	37,7	1,8	0,0	60,4	0,1	100	
Sud	48,1	1,9	0,3	49,7	0,0	100	
Sud-Ouest	76,2	1,9	0,1	21,9	0,0	100	
Cameroun	Urbain	81,3	7,1	0,3	10,5	0,8	100
	Rural	27,5	0,7	0,0	70,5	1,2	100
	Pauvres	24,2	0,4	0,0	74,3	1,2	100
	Non pauvres	55,9	4,0	0,2	38,9	1,0	100
	Ensemble	46,3	2,9	0,1	49,6	1,1	100

Source : ECAM II, I.N.S.

Tableau A.9 : Proportions de ménages possédant les équipements

Régions	Poste radio	Téléviseur	Téléphone cellulaire	Téléphone fixe	Réfrigérateur	Congélateur	Climatiseur	
Douala	75,7	45,5	28,2	6,5	32,2	11,8	3,6	
Yaoundé	81,4	52,6	26,7	6,3	28,6	12,6	1,1	
Adamaoua	47,8	9,5	2,9	0,8	2,2	0,6	0,0	
Centre	64,3	13,5	1,8	1,2	4,6	3,5	0,3	
Est	42,1	10,3	0,2	0,7	3,2	1,3	0,0	
Extrême-Nord	34,9	3,4	0,7	0,3	1,1	0,3	0,6	
Littoral	59,5	17,7	5,4	0,9	10,4	3,6	0,8	
Nord	37,6	5,8	2,2	0,0	3,6	2,1	1,1	
Nord-Ouest	48,6	11,7	3,6	0,8	3,0	1,3	0,1	
Ouest	56,6	15,9	3,9	0,7	5,1	2,8	0,2	
Sud	63,9	17,6	1,2	0,4	7,0	8,5	0,4	
Sud-Ouest	54,2	19,0	6,6	0,8	10,0	2,3	0,8	
Cameroun	Urbain	74,1	40,8	19,9	4,6	23,1	8,7	1,9
	Rural	44,3	6,8	1,0	0,2	2,2	1,5	0,2
	Ensemble	54,7	18,7	7,6	1,7	9,5	4,0	0,8

Source : ECAM II, I.N.S.

Tableau A.9 : Proportions de ménages possédant les équipements (suite et fin).

Régions	Fer à repasser	Ventilateur	Automobile	Motocyclette	Bicyclette	
Douala	68,7	73,3	8,7	4,8	4,5	
Yaoundé	69,7	28,6	10,0	0,8	1,6	
Adamaoua	23,2	4,4	1,7	5,5	5,6	
Centre	44,2	8,2	1,4	2,7	4,8	
Est	15,5	5,6	1,4	2,7	3,4	
Extrême-Nord	12,2	4,0	1,2	4,6	41,2	
Littoral	42,4	22,8	3,1	4,4	4,4	
Nord	19,9	8,9	1,3	4,6	32,3	
Nord-Ouest	35,8	1,7	3,1	3,6	9,0	
Ouest	25,9	3,1	2,5	5,9	5,0	
Sud	53,0	21,3	2,3	5,4	3,3	
Sud-Ouest	35,9	22,1	4,4	2,9	6,9	
Cameroun	Urbain	59,9	40,0	8,3	4,9	5,1
	Rural	23,6	4,3	1,1	3,5	16,8
	Ensemble	36,3	16,8	3,6	4,0	12,7

Source : ECAM II, I.N.S.

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 2.1: Répartition des ménages par score de pauvreté de conditions de vie	23
Tableau 2.2: Répartition des ménages par région, selon la variable Confort	24
Tableau 2.3: Répartition des ménages par milieu de résidence, selon la variable Confort	25
Tableau 2.4: Répartition des ménages par tranche d'âge du chef de ménage, selon le statut de pauvreté des conditions de vie	27
Tableau 2.5: Taille moyenne des ménages par milieu de résidence, selon le statut de pauvreté d'existence	28
Tableau 2.6: Résultats de l'estimation du modèle logistique	30
Tableau 2.7: Répartition des ménages selon les symptômes de pauvreté.....	31
Tableau 2.8: Analyse des cumuls des symptômes de pauvreté (modèles logistiques)	32
Tableau A.1: Répartition des ménages par région selon le statut d'occupation du logement.....	37
Tableau A.2: Répartition des ménages par région selon le type de logement	37
Tableau A.3: Répartition des ménages par région selon le mode d'approvisionnement en eau de boisson.....	38
Tableau A.4: Répartition des ménages par région selon la source d'éclairage	38
Tableau A.5 : Répartition des ménages par région, selon le type de lieu d'aisance	39
Tableau A.6 : Répartition des ménages par région, selon les matériaux du mur du logement.....	39
Tableau A.7 : Répartition des ménages par région, selon les matériaux du toit.....	40
Tableau A.8 : Répartition des ménages par région, selon les matériaux du sol.....	40
Tableau A.9 : Proportions de ménages possédant les équipements	41
Graphique : Taux de pauvreté d'existence selon le niveau d'instruction du chef de ménage	27